



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A
DOMICILE TROUBLE DU DEFICIT INTELLECTUEL
(TDI) DE VILLEURBANNE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP.....	6
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	8
AGREMENT	8
PRESENTATION DES LOCAUX.....	8
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS.....	9
LES PUBLICS ACCOMPAGNES	11
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES	11
LES DONNEES CHIFFREES DES JEUNES ACCOMPAGNES.....	13
EVOLUTION DE LA POPULATION.....	17
SCOLARITE	19
INSERTION PROFESSIONNELLE	20
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE.....	23
L'ACTIVITE	28
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS	28
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS	28
LES ACTIVITES RECURRENTES	33
LES PROJETS DE L'ANNEE	35
TRAVAILLER EN PARTENARIAT	37
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	37
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	38
L'ORGANISATION DU SERVICE	39
LE PROJET DE SERVICE	39
L'ORGANISATION INTERNE.....	41
LA DEMARCHE QUALITE	43



LES EVENEMENTS INDESIRABLES.....	44
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM.....	44
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS.....	47
RESSOURCES HUMAINES	48
ORGANIGRAMME.....	48
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	48
AJUSTEMENTS DE POSTES	48
ACTIONS DE FORMATION	49
PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025.....	50
POUR SUIVRE L'ACTION A 3 NIVEAUX.....	50
CONCLUSION.....	53
Liste des rédacteurs	54
ANNEXES.....	55



INTRODUCTION

UN SESSAD AUX CONTOURS SINGULIERS

L'offre d'accompagnement du SESSAD TDI repose, depuis janvier 2024, sur l'octroi d'un numéro unique au Fichier des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) et d'un agrément au profit de jeunes, de 0 à 20 ans, présentant un trouble du déficit intellectuel.

Toutefois, le SESSAD de Villeurbanne, depuis sa création au début des années 2000, a toujours accompagné, dans le cadre de son double agrément « difficultés psychologiques avec troubles du comportement » et « déficiences intellectuelles », les jeunes de son territoire d'intervention. L'année 2024 marque le redéploiement et le transfert de son offre d'accompagnement en deux FINESS distincts :

- De 22 places rattachées au dispositif ITEP Villeurbanne-Duchère par l'octroi d'un numéro unique au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) et d'un nouvel agrément ;
- De 23 places rattachées et différenciées du DITEP en ce SESSAD TDI, dont nous allons rendre compte de l'activité dans ce document.

L'année 2024 marque donc la mise en conformité de cette nouvelle entité reposant sur **une mise à jour des outils de la loi 2022-2 et la mise en route du processus d'écriture du projet de service**, en équipe, avec les familles, les jeunes et nos partenaires.

Au-delà de cette refonte, **en prenant appui sur l'auto-évaluation en cours** sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS), un travail d'appropriation des outils de la loi 2002.2, de formalisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) en considérant la grille d'analyse des besoins SERAPHIN-PH a été mené auprès des professionnels du SESSAD TDI.

Ces formalisations contribuent et contribueront à rendre lisible et visible pour les jeunes, les familles et nos partenaires, les changements structurels d'identité du DITEP Villeurbanne-Duchère d'un côté et du SESSAD TDI de l'autre.

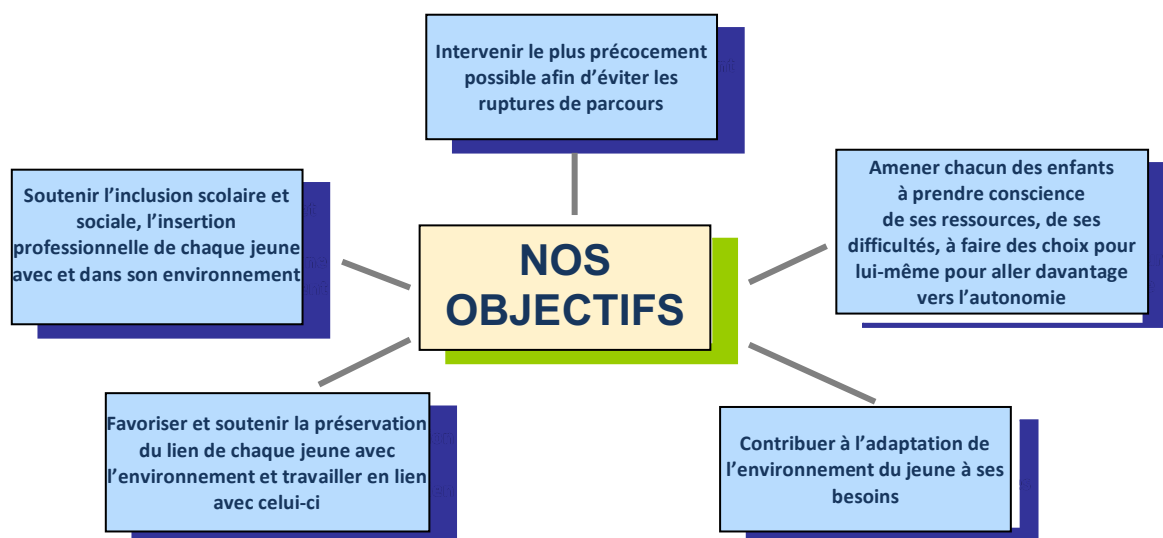
Elles amènent en tout cas les professionnels du SESSAD TDI qui sont aussi ceux de l'ambulatoire du DITEP sur le site de Villeurbanne, à différencier, définir, spécifier et singulariser les besoins de chacun des publics et plus spécifiquement de ce public de jeunes présentant un trouble du déficit intellectuel léger à moyen, en pleine évolution.

Les éléments ci-dessous sont la transcription des actions du SESSAD TDI, prenant appui sur le cadre d'intervention qui est le sien et les moyens, les ressources humaines et les espaces mutualisés avec le DITEP de Villeurbanne-Duchère, les orientations des politiques publiques et les budgets alloués.

PRESENTATION DU SESSAD TDI DE VILLEURBANNE

Le SESSAD TDI de Villeurbanne accompagne des jeunes présentant un trouble du développement cognitif marqué par des difficultés de raisonnement logique et d'accès à l'abstraction. Ce trouble du déficit intellectuel impacte leurs capacités d'adaptation à leur environnement et aux apprentissages. Ce trouble peut être associé à d'autres troubles (trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles psychiques et à la marge des troubles du spectre autistique).

Le SESSAD TDI de Villeurbanne accompagne ces jeunes dans le cadre de leur parcours inclusif de scolarisation et dans les autres espaces de droit commun qu'ils fréquentent. Il intervient précisément sur leurs lieux de vie, contribuant ainsi à faciliter l'adaptation de l'environnement aux besoins de chaque jeune.



L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

UNE NOUVELLE ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les modalités d'accompagnement du SESSAD TDI s'inscrivent dans le cadre réglementaire des SESSAD en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap ;
- Décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements ;
- Code de l'action sociale et des familles : articles D312-11 à D312-59 et D312-60 à D312- 12.

L'agrément initial du SESSAD de VILLEURBANNE est fixé par l'arrêté n° 00-127 du 28 avril 2000.

L'arrêté n° 2006-2770 du 17 octobre 2006 a modifié l'agrément initial par l'élargissement de l'âge de la prise en charge de 3 à 14 ans et l'intitulé de la population qui devient « *enfants présentant des troubles du comportement et/ou déficiences intellectuelles légères (au lieu de troubles du caractère et du comportement), avec ou sans troubles associés* ».

L'arrêté 2021-10-57 du 23 juin 2021 porte l'extension non importante de 6 places du SESSAD de Villeurbanne au bénéfice du jeune de 0 à 20 présentant un trouble du déficit intellectuel.
Enfin, le nouvel arrêté d'autorisation de fonctionnement numéro 2023-14-0253, en date du 02.08.2023 SESSAD TDI de Villeurbanne, applicable au 01 janvier 2024, porte le redéploiement et le transfert de 23 places du SESSAD de Villeurbanne en SESSAD au FINESS unique, au bénéfice des 0/20 ans présentant un trouble de la déficience intellectuelle.

L'arrêté 2023-14-0253 modifie le fonctionnement du SESSAD de Villeurbanne distinguant les agréments en rattachant 22 de ses places au DITEP de Villeurbanne-Duchère et en maintenant 23 de ses places sous le même numéro FINESS au bénéfice du seul agrément de la déficience intellectuelle.

PRESENTATION DES LOCAUX

DES LOCAUX COMMUNS AVEC LE DITEP DE VILLEURBANNE-DUCHERE, SITE DE VILLEURBANNE

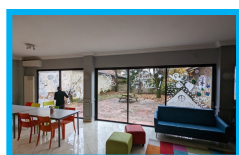
L'organisation des locaux contribue à l'accompagnement des jeunes au quotidien.
Ils sont accessibles et desservis par les transports en commun.

Il convient de préciser que les locaux du DITEP sur le site de Villeurbanne sont communs mais l'aménagement en 2023 de la petite maison à l'entrée du bâtiment permet d'accompagner de manière différenciée les jeunes du DITEP et du SESSAD.

Les espaces de cette petite maison contribuent à offrir aux jeunes du SESSAD un espace décalé, et en dehors de la vie des groupes de l'accueil de jour. Dans celle-ci, une cuisine/pièce à vivre favorise les temps de groupes et les deux autres espaces permettent les accompagnements plus individualisés. A cela s'ajoute un espace de réunion, de rencontres avec les familles, nos partenaires.

Cette petite maison offre des espaces favorisant des accompagnements individuels et/ou en groupe.

Par ailleurs, l'espace de l'accueil de nuit, la Villa, peut être utilisés pour des activités et/ou en réponses aux besoins, à la marge, d'un accompagnement par le groupe MAJE et/ou la Villa du DITEP (plus spécifiquement les week-ends).



PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

UN SAVOIR-FAIRE ETABLI

Les missions du SESSAD consistent à accompagner chaque jeune dans une démarche de construction de lui-même, dans son milieu de vie (famille, école, structure de proximité). Elles s'inscrivent dans une logique de parcours.

Une des spécificités du SESSAD est d'intervenir sur les lieux de vie de l'enfant (école, lieux culturels et sportifs, domicile familial...) et la plupart du temps dans des lieux partagés avec d'autres acteurs.

Depuis son implantation à VILLEURBANNE, le SESSAD entretient des relations de proximité avec les écoles, les centres de loisirs et MJC, les bibliothèques et médiathèques, certaines associations sportives et les établissements médico-sociaux qui lui sont proches. Le SESSAD a toujours accompagné des jeunes présentant un trouble du déficit intellectuel léger.

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LE BESOINS DES JEUNES ACCOMPAGNES DANS NOS OBJECTIFS D'INTERVENTION

Les objectifs sont de permettre à chaque jeune, en fonction de son âge, son parcours de vie et ses capacités, de :

- Développer sa vie sociale et relationnelle, en favorisant la socialisation, le plaisir d'apprendre et la valorisation de soi-même ;
- Poursuivre, sans trop de heurts, son parcours inclusif en visant à l'amélioration de ses capacités d'apprendre et d'appréhension de son environnement ;
- Soutenir et accompagner son orientation, insertion sociale et/ou professionnelle ;
- Accompagner sa famille dans la coordination des soins et le parcours spécifique de leur enfant, tout en étant à l'écoute de leurs difficultés au quotidien et de leur souffrance.

En ce sens, les modalités d'intervention des professionnels s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (consultations, accompagnements éducatifs et entretiens) et collectives (activités de groupe). D'une part, la médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants dont les habiletés sociales sont à accompagner et/ou à développer. D'autre part, le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

DES MOYENS DEDIES VALORISANT UNE ORGANISATION STRUCTUREE EN REPONSE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES JEUNES ACCOMPAGNES

Permettre un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles repose sur une volonté institutionnelle de favoriser l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux, en retrouvant le plaisir d'apprendre et d'être ensemble.

La singularité du SESSAD TDI, prenant appui sur le DITEP de Villeurbanne-Duchère, repose sur une organisation visant avant tout à soutenir les parcours inclusifs de scolarisation et de socialisation des jeunes accompagnés.

En ce sens, le SESSAD TDI mobilise des savoir-faire, des moyens dédiés et peut prendre appui sur certaines des modalités d'intervention du DITEP (MAJE et accueil de nuit/répit week-end), en réponse aux besoins spécifiques de certains jeunes.

Pour répondre à ces objectifs et aux besoins des jeunes accompagnés, selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles du comportement, le DITEP propose des actions conjuguées autour de quatre registres :

- Registre éducatif ;
- Registre pédagogique ;
- Registre social ;
- Registre thérapeutique.

Ces quatre registres se déclinent de manière différenciée selon la (es) modalité(s) d'accompagnement dont bénéficie(nt) le jeune.

L'ensemble des professionnels, tout en gardant leurs spécificités d'interventions, contribue à la mise en œuvre du SESSAD. Ils prennent appui sur le travail interdisciplinaire en équipe pluridisciplinaire, porté par les cadres de direction et les cadres fonctionnels. Ce travail contribue à garantir une cohérence, de la réactivité en réponse aux besoins des parcours des jeunes accompagnés. Il favorise la construction d'un cadre permettant à chaque jeune de construire une qualité d'attachement, des relations « sécurisées » et solides avec les professionnels qui les accompagnent.

La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents accompagnés prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA).

UN PARTENARIAT REPERE MAIS A DEVELOPPER

Notre forte volonté d'inscrire le SESSAD TDI sur son territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social voire de l'éducation populaire.

Nous accompagnons des jeunes et leurs familles, domiciliés sur 7 de communes de la Métropole de Lyon intégrant au moins 8 circonscriptions différentes de l'Education Nationale et 1 circonscription ASH sans compter nos partenaires des champs de la protection de l'Enfance, de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la culture et des loisirs.

Cette logique de partenariat est l'un des axes à développer dans le projet de service en cours d'élaboration, afin de favoriser le rapprochement avec des dispositifs IME, en réponse aux besoins du parcours des jeunes accompagnés.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

DES JEUNES PRESENTANT UNE DEFICIENCE DE FAIBLE SEVERITE

Le SESSAD TDI de Villeurbanne accompagne des enfants et des jeunes ayant un diagnostic de déficience intellectuelle légère (classification de l'OMS), ou de trouble du développement intellectuel¹(DSM-V et CIM 11- Classification Internationale des Maladies) de faible sévérité et nécessitant donc un niveau d'aide léger à modéré, avec ou sans troubles associés. Les enfants et les jeunes accueillis au SESSAD ont des capacités d'adaptation légèrement impactées, aux niveaux environnemental et relationnel.

Aux troubles du développement intellectuel peuvent s'associer des troubles spécifiques du développement de la parole et du langage, des apprentissages, des acquisitions scolaires, du développement moteur, du spectre autistique, du développement psychologique ou autres troubles sensoriels et somatiques.

Les Troubles du Développement Intellectuel se caractérisent, conformément à la CIM 11 par un déficit ou des difficultés significatives touchant :

- Aux fonctions intellectuelles/cognitives (le raisonnement, la résolution de problèmes, la planification, la pensée abstraite, le jugement, les apprentissages scolaires et les apprentissages par expérience) ;
- Au fonctionnement adaptatif qui entraîne une difficulté voire une incapacité pour le jeune à répondre aux exigences développementales et socio-culturelles, d'indépendance personnelle et de responsabilité sociale.

Sans soutien ou accompagnement, les déficits d'adaptation limitent le fonctionnement du jeune dans un ou plusieurs domaines de la vie quotidienne (communication, participation à la société, fonctionnement scolaire ou professionnel, indépendance personnelle à la maison ou en collectivité).

Le trouble du développement intellectuel peut être lié ou associé à des facteurs génétiques, médicaux, psychologiques, sociaux, ou environnementaux, notamment.

Cette dimension développementale implique que nous soyons attentifs aux capacités comme aux difficultés des enfants et des jeunes que nous accueillons.

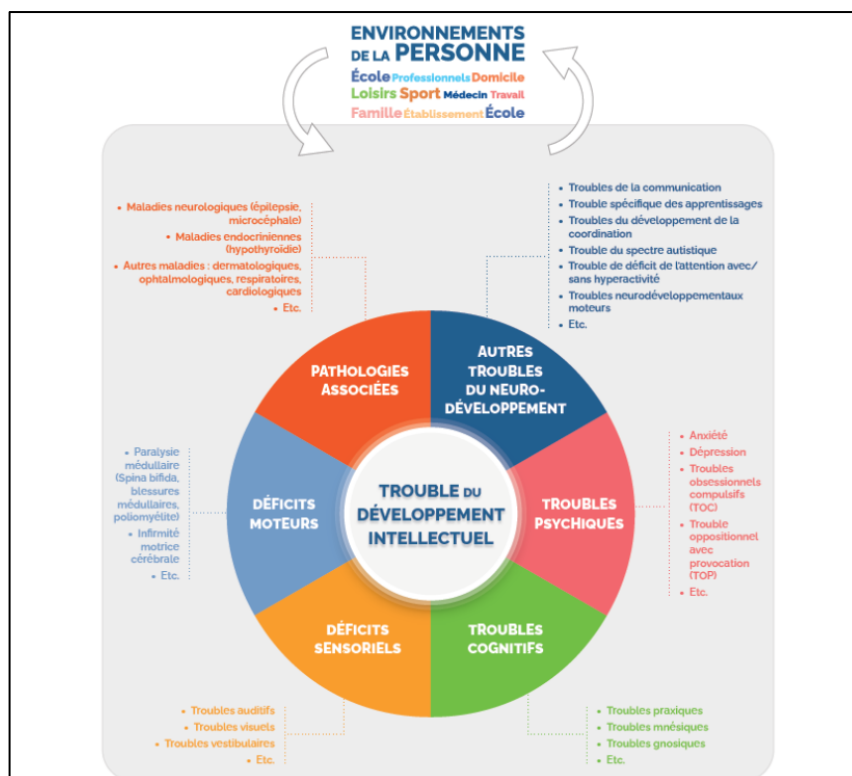
Nous privilégions d'envisager les troubles de ces derniers sous l'angle de l'efficacité intellectuelle plutôt que de la déficience, gardant ainsi en perspective les potentialités évolutives et adaptatives propres à chacun.

DES TROUBLES BIEN SOUVENT ASSOCIES

Le schéma ci-dessous vise à montrer la complexité du TDI à travers quelques exemples de troubles et de pathologies associés pouvant affecter les personnes présentant un TDI. Il s'appuie sur les données du DSM-511. Il intègre également les différents environnements qui peuvent avoir des conséquences sur la personne dès lors qu'ils ne sont pas adaptés à sa singularité.²

¹ Troubles du développement intellectuel : troubles caractérisés par une déficience significative des fonctions cognitives en association avec des problèmes d'apprentissage, d'habiletés et de comportement adaptatif (Source : CIM 11)

² HAS - L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel- juillet 2022. P 10



Selon la singularité de chaque jeune, de son histoire et de son vécu, les spécificités et les difficultés liées au handicap impactent sa vie et s'expriment avec des modalités et des intensités différentes selon le contexte (inter et intra personnel, familial, social, scolaire, professionnel).

Cette singularité et ces spécificités propres à chacun supposent des nuances que le SESSAD TDI prend en compte dans son accompagnement.

LES ENJEUX DANS LE DEVELOPPEMENT PSYCHOLOGIQUE DES JEUNES TDI

Les spécificités des jeunes accompagnés au sein du service peuvent plus ou moins impacter leur développement et leur adaptation sociale, scolaire et professionnelle.

Les jeunes que nous accueillons rencontrent des difficultés, plus ou moins sévères, dans différentes sphères inter-reliées et constitutives de chaque être :

- La sphère psychique : processus de séparation-individuation, accès au désir et au symbolique, subjectivation, autonomie, construction identitaire ;
- La sphère du corps : intégration du schéma corporel et image du corps, régulation affective et émotionnelle, sensorialité ;
- La sphère du lien social : le langage, la communication, la relation à l'autre, l'intégration des règles et des codes sociaux ;
- La sphère des savoirs et savoir-faire : développement des prérequis, fonctionnement cognitif, l'abstraction, le développement de l'autonomie, apprentissages scolaires).

Les difficultés et les limites relatives au champ cognitif jouent un rôle dans le développement tant au niveau de la pulsionnalité que dans le processus d'autonomisation. Cela représente un **frein à la capacité de symbolisation, à accéder à l'abstraction** de chaque jeune, pouvant générer de l'anxiété voire de l'angoisse. Lorsque celle-ci devient trop envahissante, elle entraîne la mise en place de mécanismes de défense dont l'intensité et la rigidité vont entraver les apprentissages, le rapport au monde et le lien à l'autre. Certains développent une façon d'être en relation avec les autres, soit sur le versant de l'inhibition (que l'on peut retrouver dans les apprentissages), soit ils vont être dans l'agir et auront recours à des comportements plus ou moins adaptés, la parole ne pouvant s'engager. Cela rend le rapport aux émotions difficiles.

Le rapport à la temporalité et aux repérages spatiaux peut également être affecté et présenter une difficulté à relater des événements, à les ancrer dans le temps, à repérer un avant et un après.

Cela a des conséquences sur leur capacité à faire des choix, avoir des préférences, se projeter, élaborer un désir propre. Ils présentent souvent des difficultés à reconnaître leur expérience propre, ce qui les anime et en tenir compte dans leurs actions se laissant alors dicter leurs besoins et leurs comportements par un autre. En effet, ces jeunes, parfois peu différenciés, peuvent coller aux énoncés des autres entraînant une soumission au discours et à la parole de l'autre pouvant les mettre dans des situations de vulnérabilité. Par ailleurs, les assises narcissiques étant consolidées par l'activité de pensée, ces jeunes présentent souvent une fragilité. Ainsi ils sont confrontés à la peur de l'échec et de l'anxiété qui, associés à un manque de confiance en soi, peut avoir des conséquences et notamment sur le plan social : trop ou trop peu d'inhibition, mises en danger, mauvaise compréhension des codes sociaux, décryptage parfois incertain des intentions de l'autre...

A l'adolescence, période à laquelle les transformations corporelles et cognitives liées à la puberté bouleversent et questionnent le sujet, les jeunes que nous accueillons peuvent se trouver particulièrement désarmés face aux remaniements psychiques de cette période. Les relations aux autres peuvent en être teintées avec l'arrivée des relations amoureuses et sexuelles. Ainsi, le travail identitaire à cette période montre une lutte contre la difficulté et la stigmatisation, et le souhait de réparer une image mise à mal par certains échecs et par le handicap, dans un désir de normalité.

Le travail des professionnels du SESSAD vise à accompagner chacun d'entre eux tout au long de leur parcours. Les modalités de scolarisation spécialisée de type ULIS apportent certes une compensation aux besoins de ces élèves à profil. Cependant, dans ce cadre, la confrontation pour ces derniers à leurs pairs, à la différence, les exigences d'autonomie et de rythme nécessitent un regard extérieur à la croisée de celui de l'institution scolaire et de celui de l'environnement familial et social que le SESSAD est à même d'offrir.

LES DONNEES CHIFFREES DES JEUNES ACCOMPAGNES

La file-active 2024 est de 29 pour 23 places financées.

A la création du SESSAD TDI, en janvier 2024, nous avons établi la liste de 26 jeunes sur les 56 accompagnés par le SESSAD de Villeurbanne pour constituer la liste des jeunes relevant de cet agrément. Ces 26 jeunes, dans les données chiffrées de ce rapport, ne sont pas nouvellement admis puisqu'ils figuraient dans les éléments chiffrés de notre rapport d'activité DITEP de 2023.

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES JEUNES ACCOMPAGNES EN 2024

	Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12 au sein du DITEP						Total
	5	6 à 10	11 à 15	16 à 17	18 à 19	20 à 24	
Garçons	0	3	16	2	0	0	21
Filles	0	2	4	0	0	0	6
Total	0	5	20	2	0	0	27

Au 31 décembre 2024, le nombre total de jeunes accueillis s'élève à 27. Comme en 2023, les garçons restent majoritaires, représentant 78 % des jeunes accueillis. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 11 à 15 ans, avec 74 % de l'effectif, une proportion en hausse par rapport à 2023. Parmi ces jeunes, 70 % ont entre 14 et 15 ans. Cette tendance à l'augmentation de l'âge des jeunes accompagnés se retrouve également chez les 16-17 ans. En regroupant les jeunes de 14 à 17 ans, ils constituent 60 % de l'effectif. En 2025, la tranche d'âge des 16-17 ans devrait représenter 30 % de l'effectif, contre 7 % en 2024, soit une augmentation de 23 %. Cette progression de l'âge des jeunes est liée à l'extension de notre agrément jusqu'à 20 ans. Cela a des répercussions sur la durée moyenne d'accompagnement des jeunes au SESSAD et, par conséquent, sur les admissions. Nous aborderons plus en détail cette évolution dans ce rapport d'activité, car elle nécessite de repenser nos pratiques et notre accompagnement pour faciliter les projets de scolarisation et de formation professionnelle inclusive. En conséquence, la proportion de jeunes âgés de 6 à 10 ans a diminué et représente

désormais 18 % de l'effectif, soit 5 enfants. Parmi eux, 3 ont été admis en septembre 2024, ce qui constitue la totalité des admissions pour cette année.

ADMISSIONS EN 2024

Nous avons admis 3 jeunes en 2024, ce qui s'explique par la différenciation et le transfert des places du SESSAD.

Age des personnes accompagnées admises dans l'année sur le site de Villeurbanne						
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	0	2	0	0	0	2
Filles	0	1	0	0	0	1
Total	0	3	0	0	0	3

L'âge des jeunes admis nous permet d'observer que les 3 jeunes admis en 2024 sont âgés de 6 à 10 ans, soit 100% des admissions.

SORTIES DU DISPOSITIF EN 2024

Age des enfants et adolescents sortis dans l'année à Villeurbanne						
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	0	0	2	0		2
Filles	0	0	0	0		0
Total	0	0	2	0	0	2

En 2024, deux jeunes ont quitté le SESSAD TDI, tous deux âgés de 11 à 15 ans.

PROVENANCE DES JEUNES ACCUEILLIS ET MOBILITES DES ACCOMPAGNEMENTS AU SEIN DU DITEP

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année à Villeurbanne	
CAMSP	0
SESSAD	0
Autre Etablissement médico-social	0
milieu familial	3
provenance non connue	0

Il est intéressant de repérer que pour les 3 admis, il n'y avait pas d'accompagnement médico-social mis en place en amont de l'accompagnement du SESSAD.

REPARTITION PAR TYPE DE DEFICIENCES

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences à Villeurbanne								
<i>Indiquer la déficience / le total correspond au nombre de personnes accompagnés dans l'année</i>								
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	En cours de diagnostic	TOTAUX
A titre principal	20	4	1	1	1	1	1	29
A titre associé	4	0	0	8	7	0	0	19

Sur les 29 jeunes accompagnés en 2024, 69 % présentent une déficience intellectuelle à titre principal. Quatre jeunes ont reçu un diagnostic de trouble du spectre autistique après leur admission au SESSAD. Les cinq autres jeunes ont une déficience intellectuelle associée à leur trouble principal.

51 % des jeunes accompagnés présentent, en plus de leur déficience principale, des troubles du langage, des apprentissages, ou des troubles du comportement et de la communication.

PROBLEMATIQUES DES ENFANTS ACCOMPAGNES

Problématique des situations d'enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année à Villeurbanne	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
pas d'autres suivi au plan éducatif ou medico-psychologique	12
soins psychiatriques engagés en secteur public	8
soins psychiatriques engagés en secteur libéral	2
rééducation en secteur public ou libéral(orthophonie, psychomotricité.....)	17
bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	2
bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	1
bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	0
bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	2
concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	0

Nous observons qu'un même jeune bénéficie souvent de plusieurs types d'interventions simultanément. Pour les soins, 10 jeunes bénéficient de soins psychiatriques et psychologiques externes, dont 8 dans le secteur

public et 2 en libéral. De plus, 17 jeunes bénéficient d'une rééducation en libéral. Les accompagnements en pédopsychiatrie dans le secteur public sont généralement initiés avant l'accueil de l'enfant au SESSAD. Les consultations avec un médecin pédopsychiatre sont majoritaires, ce dernier assurant la prescription médicale nécessaire. Cela facilite également le recours à des hospitalisations lorsqu'elles sont nécessaires. Notre médecin psychiatre, bien que limité en temps, assure le lien avec les médecins pédopsychiatres du secteur public et les médecins généralistes ou spécialisés, avec l'accord préalable des familles. La réorganisation de l'inter-secteur de pédopsychiatrie en septembre 2021 a allongé les listes d'attente pour les demandes de soins. Cependant, comme en 2023, le travail partenarial avec les CMP en 2024 a permis d'améliorer la coordination des projets soignants pour les enfants bénéficiant d'un double accompagnement. Ce partenariat a évité des ruptures dans l'accompagnement des jeunes les plus en souffrance et a contribué à créer un environnement sécurisant pour les jeunes, leurs familles et les professionnels.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, 5 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement en 2024.

HOSPITALISATIONS dans l'année à Villeurbanne		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	3	48
Autres services	2	7

En 2024, nous avons constaté que 4 jeunes (dont 1 hospitalisé à deux reprises) ont été hospitalisés :

- Un jeune a été admis en pédopsychiatrie pour établir un diagnostic et en neurologie pour ajuster son traitement contre l'épilepsie.
- Un jeune du SESSAD a été hospitalisé pour des raisons médicales, afin d'enquêter sur d'éventuels troubles du sommeil et d'effectuer un profil pharmacologique pour affiner son traitement médicamenteux.
- Un jeune a été accueilli en hôpital de jour suite à des crises sévères et des propos suicidaires.
- Un jeune a été hospitalisé pour des raisons médicales liées à son poids et pour rechercher des maladies associées à son obésité.

Ces hospitalisations ont été accompagnées par les professionnels référents et ont fait l'objet de réunions concertées entre les professionnels hospitaliers et ceux du SESSAD.

Recouvrement Protection de l'enfance – SESSAD TDI Villeurbanne	
Nombre de jeunes de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	2

Au 31.12, 1 enfants bénéficie d'une mesure de placement au titre de la protection de l'enfance en Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) et 1 autre en famille d'accueil, dans le cadre d'une ordonnance de placement judiciaire.

REPARTITION DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE

Sectorisation des admissions réalisées à Villeurbanne			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	2	0	2
Lyon 7 ^e	0	1	1
Total	2	1	3

La sectorisation des admissions est centrée sur Villeurbanne même si la majorité des jeunes accompagnés est domiciliée à Villeurbanne, Lyon ou Vaulx-en-Velin.

Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12 à Villeurbanne			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	13	3	16
Vaulx-en-Velin	2	1	3
Bron	1	0	1
Lyon 3 ^e	3	0	3
Lyon 6 ^e	1	0	1
Lyon 8 ^e	0	2	2
Meyszieu	1	0	1
Total	21	6	27

Au 31 décembre 2024, 70 % des enfants accompagnés habitent majoritairement dans les environs du SESSAD TDI, soit dans les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. De plus, 26 % des jeunes résident et sont scolarisés dans les arrondissements de Lyon à proximité de Villeurbanne (Lyon 3, 6 et 8).

Pour la deuxième année consécutive, un jeune de l'accueil de jour du DITEP a continué sa scolarisation en milieu ordinaire avec le soutien du SESSAD TDI. Pour cette rentrée scolaire 2024-2025, il s'est rapproché de son domicile en passant au collège en 6^{ème} ULIS. Étant donné que son domicile est hors secteur (Meyszieux), un travail de relais vers une autre structure médico-sociale est en cours de construction.

EVOLUTION DE LA POPULATION

D'UNE MANIERE GENERALE

Nous avons donc été amenés, en 2024, à différencier, dans l'effectif, les jeunes relevant de l'agrément du DITEP et ceux du nouvel agrément SESSAD TDI.

Nous pouvons noter combien cela n'a pas été sans difficulté. En effet, nous avons un agrément avec un nombre de places défini en fonction des deux publics, mais, jusqu'en 2023, nous ne faisons pas de différenciation à l'admission, d'autant plus que certains d'entre eux témoignaient de profils atypiques ne relevant d'aucun des deux agréments. Nous avons donc fait le choix, en 2024, d'intégrer dans la liste des jeunes du SESSAD TDI des jeunes présentant des troubles du neuro-développement sans déficience intellectuelle.

DES EVOLUTIONS LIES AU DEPLOIEMENT DE L'ECOLE INCLUSIVE

Très nettement, la création des Dispositifs ULIS et le développement de ceux-ci et des AESH ont permis la scolarisation de davantage d'enfants précédemment accompagnés par des établissements médico-sociaux. Le public que nous accompagnons est donc en évolution. Nous accompagnons désormais des enfants présentant une déficience intellectuelle légère et pour certains, moyenne, avec des besoins multiples intriqués requérant des moyens et des outils novateurs, plus de créativité, de souplesse dans les modalités

d'accompagnement. C'est là une évolution à considérer dans le projet de service en cours de réécriture afin d'accompagner les professionnels, confrontés, par exemple, à quelques enfants qui ne verbalisent pas ou peu.

DES EVOLUTIONS LIES AU DEPLOIEMENT DES DIAGNOSTICS PRECOCES

Nous constatons aussi une augmentation importante d'enfants diagnostiqués et ce dès l'admission. Les diagnostics sont plus nombreux qu'avant, les parents sont bien documentés et leurs attentes plus ciblées. Cela nous amène à préciser nos connaissances sur le trouble du déficit intellectuel, les outils de communication favorisant l'expression des jeunes.

DES JEUNES AU PROFIL ATYPIQUES ET DONT LES BESOINS SONT MULTIPLES

Le partenariat avec le DITEP a permis d'accompagner cinq jeunes de manière personnalisée. Deux jeunes ont bénéficié de l'hébergement de nuit, leur offrant l'opportunité de travailler sur leur quotidien durant un week-end et de s'essayer à un espace distancié de leur domicile familial. Un autre jeune a combiné cet hébergement avec le dispositif MAJE (un jour par semaine), bénéficiant ainsi d'un répit nécessaire dans son passage au collège. Enfin, deux autres jeunes ont profité du dispositif MAJE (un jour par semaine), leur permettant de se ressourcer et de mieux gérer les défis scolaires les autres jours de la semaine. Il est à noter que, pour ces deux jeunes, le groupe MAJE a dû accorder une attention toute particulière. A titre d'exemple, l'un d'eux présentait des difficultés comportementales majeures, nécessitant une prise en charge individualisée tout au long de la journée.

L'expression des troubles chez certains enfants TDI nécessite un accompagnement renforcé. À terme, il semble important de différencier les espaces d'accueil entre les jeunes du SESSAD TDI et ceux accompagnés en DITEP, tout en continuant à pouvoir combiner un accueil de jour séquentiel et un accompagnement ambulatoire.

UNE MOYENNE D'AGE EN AUGMENTATION

La dynamique de parcours et l'insertion professionnelle ont été au cœur des réflexions et des questionnements en 2024.

Le SESSAD a pour mission principale de soutenir l'intégration scolaire, l'insertion professionnelle et sociale. L'équipe travaille en étroite collaboration avec l'Éducation Nationale pour accompagner l'enfant/adolescent et sa famille dans les différentes étapes de son orientation. Nous sommes présents lors des Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS), les professionnels sont en lien régulier avec les enseignants et l'enseignante référente. Sous l'impulsion de la loi 2025-102 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les parcours des jeunes dans le système scolaire et professionnel évoluent. Les Dispositifs ULIS, de plus en plus nombreux sur le territoire, offrent aujourd'hui une réponse aux jeunes qui, jusque-là étaient plutôt orientés vers des établissements type IME avec section IMPRO. Ce nouveau paramètre et paradigme est à prendre en compte pour travailler et préparer l'orientation. Il pose également de nombreuses et nouvelles questions sur les possibilités de formations post-3eme ULIS.

Les jeunes accompagnées par le SESSAD pour partie, n'auront ni le niveau scolaire, ni les compétences sociales pour envisager un lycée avec Dispositif ULIS ni même une formation professionnalisante. Que proposer à ces jeunes pour qui l'insertion professionnelle sera un réel challenge ?

Durant cette année 2024, de nouveaux projets se sont développés. Nous y reviendrons par la suite.

Les coopérations et le maillage territorial sont des leviers importants pour créer des parcours individualisés répondant aux besoins et aux envies des jeunes. Elles sont à développer au-delà même de celles nouées naturellement avec le DITEP.

SCOLARITE

D'UNE MANIERE GENERALE

Tous les jeunes que nous accompagnons sont scolarisés dans le droit commun et pour la plus grande majorité dans des dispositifs spécifiques de l'Education nationale, avec des compensations (Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH)).

Ceux-ci transposent des principes d'éducation spécialisée, avec des objectifs et des moyens propres à assurer la progression de l'enfant.

L'inclusion suppose une modification des conditions habituelles de transmission du savoir scolaire. Nous observons, par exemple, que le format d'enseignement dans lequel une leçon adressée formellement à l'ensemble de la classe précède une suite d'exercices individuels, constitue le format qui pose le plus de difficultés aux élèves avec TDI. Cela sous-tend une attention continue, de l'autonomie dans l'élaboration des stratégies et dans le traitement des informations, mettant en difficulté les jeunes que nous accompagnons. L'accueil de ces derniers, en classe, suppose donc une grande flexibilité dans les modalités de travail avec et entre les élèves d'une même classe, dont bénéficient d'ailleurs l'ensemble des enfants lorsque les conditions matérielles et pédagogiques de cette flexibilité sont réunies.

En outre, ils requièrent également un ajustement des programmes d'enseignement. Cet ajustement peut prendre la forme d'un allègement permettant de tenir compte des limites conceptuelles et de fixer les priorités d'acquisition.

C'est là le rôle des professionnels du SESSAD TDI dans la traduction des besoins de chaque jeune, afin de garantir la poursuite de son parcours de scolarisation sans trop de heurts et de souffrance.

Durant cette année 2024 au sein du DITEP, les professionnels du DITEP ont participé et contribuent à la mise en œuvre des **Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS)**. Ils ont participé à **31 ESS**.

SOUTENIR LES PARCOURS INCLUSIFS DE SCOLARISATION DANS LE DROIT COMMUN : L'APPUI DU GROUPE MAJE DU DITEP

Comme mentionné précédemment, le dispositif MAJE du DITEP a évolué pour mieux répondre aux besoins des jeunes accompagnés par le SESSAD TDI. Malgré les défis liés à l'accompagnement de deux publics différents, il reste essentiel pour offrir un espace structurant et rassurant aux jeunes nécessitant un répit ou une évaluation approfondie. La diversité des profils des jeunes accueillis (enfants notifiés DITEP et enfants notifiés SESSAD TDI) le mardi, ainsi que l'expression des troubles de certains, nécessitent une vigilance constante pour ajuster l'accompagnement. Un suivi régulier et une coordination entre les collègues du SESSAD TDI, les professionnels de MAJE, les établissements scolaires et les familles sont cruciaux pour assurer le succès de ce dispositif et garantir une prise en charge adaptée à chaque enfant.

PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES A VILLEURBANNE

Type de scolarité	Temps plein	TOTAL
ULIS primaire	4	
Classe ordinaire primaire	1	
ULIS collège	13	
Classe ordinaire collège & SEGPA	4	
Scolarisation en interne	0	

Lycée ordinaire	0	
Lycée professionnel	3	
Lycée professionnel avec soutien ULIS	1	
CFA	0	
Déscolarisé	1	
Autres	0	
Total	27	

Au 31.12.2024, le nombre de jeunes scolarisés est de 26 :

- 81% des jeunes sont scolarisés au collège et au Lycée ;
- 80% des jeunes bénéficient d'une scolarité en ULIS et SEGPA. Parmi ces jeunes 85% sont scolarisés avec l'appui d'un dispositif ULIS.

A noter qu'un jeune est en situation de déscolarisation.

L'entrée au collège correspond souvent aux débuts du processus d'adolescence. Le jeune quitte l'enfance tout doucement et est amené à modifier ses relations avec les autres (pairs et adultes) et avec lui-même. C'est aussi un temps où se joue la construction identitaire et où l'appartenance à un groupe prend une place majeure dans l'existence. Parallèlement, sur le plan cognitif, le collège invite au plaisir de penser et demande à l'élève de produire une pensée qui lui soit propre. C'est donc une période charnière, instable, qui met à l'épreuve l'image que l'adolescent s'est construite de lui-même, sa confiance en soi et son estime de soi. Avec les jeunes que nous accompagnons cette période peut être vécue comme un moment de grande anxiété sur leurs propres devenir. Nous pouvons observer pour certains une augmentation des troubles du comportement. Cela nécessite pour l'ensemble de professionnels du SESSAD une attention toute particulière.

Avec l'extension de l'agrément à 20 ans, cela nous amène également à accompagner les adolescents vers l'entrée dans l'âge adulte. Cela demande d'élargir nos champs d'action, nos connaissances et nos savoir-faire pour répondre à des besoins et perspectives différents. Sur l'ensemble des jeunes accueillis au SESSAD, nous avons de plus en plus d'adolescents avec comme modalités de scolarisation le collège avec l'appui du dispositif ULIS et Segpa, le lycée professionnel et des jeunes avec des parcours atypiques. Avec pour un grand nombre d'entre eux de réelles questions sur leurs devenir scolaire après le collège. Pour certains le passage entre le collège et le lycée est une transition compliquée, source d'inconnu et d'insécurité. Cela nécessite au quotidien, la mise en place d'espaces de dialogues de concertation entre les jeunes, leurs familles, les professionnels du SESSAD et les partenaires.

Nous sommes amenés à les accompagner sur la question de leur orientation et la construction de leurs parcours de formation post collège. Afin que ces jeunes et leurs parents puissent être davantage acteurs, cela nécessite de les étayer et créer les conditions pour qu'ils puissent avoir accès à l'information, leur permettant de faire un choix éclairé sur leurs parcours de formation. Les éducateurs sont également amenés à accompagner certains jeunes dans leurs recherches de stages en entreprise au collège et lycée. Cela demande également un maillage conséquent avec les lieux de scolarisation et/ou de formation.

INSERTION PROFESSIONNELLE

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 11 à 15 ans, avec 74 % de l'effectif, une proportion en hausse par rapport à 2023. Parmi ces jeunes, 70 % ont entre 14 et 15 ans. Cette tendance à l'augmentation de l'âge des jeunes accompagnés se retrouve également chez les 16-17 ans. En regroupant les jeunes de 14 à 17 ans, ils constituent 60 % de l'effectif. En 2025, la tranche d'âge des 16-17 ans devrait représenter 30 % de l'effectif, contre 7 % en 2024, soit une augmentation de 23 %.

ACCOMPAGNER LE PARCOURS D'INSERTION DE CHAQUE JEUNE, C'EST ACCOMPAGNER L'ADOLESCENT DANS SON PROJET

Comme tous les adolescents, ceux que nous accompagnons manifestent une aspiration de plus en plus forte à l'émancipation et à l'indépendance, qui s'exprime également toutefois durant une période plus étalée dans le temps et avec une ampleur variable. Cette aspiration constitue une problématique centrale dans la mesure où la déficience intellectuelle est associée – par définition – à une limitation des ressources adaptatives qui compromet le sentiment d'autonomie et d'autodétermination. Nombre d'aptitudes à la vie autonome se mettent en place chez l'adolescent tout-venant par des formes d'apprentissages incidents basés sur l'expérience mais requièrent dans les situations de TDI une réflexion approfondie des professionnels ; c'est le cas par exemple des questions qui entourent l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Les professionnels du SESSAD qui accompagnent les adolescents avec TDI leur offrent – par un suivi régulier – un espace d'expression et d'élaboration des remaniements identitaires et relationnels qui s'opèrent durant cette période.

Ils sont sensibles aux tâches de développement qui attendent ces adolescents dans la conquête toujours fragile de leur autonomie. Ils réfléchissent donc avec les jeunes, en équipe et leurs familles aux contextes favorisant le développement de compétences sociales décisives. Certaines ont trait à la gestion de la vie quotidienne : prendre soin de soi, repérer les situations de danger, apprendre à cuisiner, à gérer un budget, etc...

D'autres, plus complexes et subtiles, ont trait aux habiletés relationnelles et communicatives qui conditionnent pour beaucoup les opportunités de relations interpersonnelles à venir et les possibilités d'inclusion dans un environnement professionnel :

- Parvenir à se présenter ;
- Initier et interrompre un échange, à identifier ;
- Exprimer ses états émotionnels, à reconnaître une incompréhension et demander des explications ;
- Témoigner de l'intérêt et de l'empathie en faisant des hypothèses sur l'état émotionnel d'autrui ;
- Refuser des requêtes inopportunes etc...

Là encore, nombre de ces compétences sociales qui s'affinent spontanément chez l'enfant tout-venant sous l'effet des expériences relationnelles successives doivent chez les adolescents avec TDI faire l'objet d'un travail d'explicitation au service de leur autonomie future.

Pour mieux soutenir cette tranche d'âge, il est crucial que les professionnels développent des compétences en matière de connaissance des partenaires mobilisables afin de répondre aux nouveaux besoins de ces jeunes.

Cette année, l'équipe éducative a élargi son réseau de partenaires dans divers domaines :

- **Préprofessionnalisation et Formation** : Collaboration avec des lieux de préprofessionnalisation, de formation et de professionnalisation tels que le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), le Bureau Information Jeunesse (BIJ), la Chambre des Métiers, les lycées...
- **Soins** : Partenariats avec des lieux de soin comme les Centres Médico-Psychologiques (CMP), la Maison des Adolescents, le Planning Familial, l'Institut de l'Enfant de l'Adolescent et Jeune Adulte (EAJA), lieu ressource, etc.
- **Médico-social** : Collaboration avec des structures médico-sociales telles que les IME...

Dans la pratique, nous avons progressivement mis en place des accompagnements éducatifs individuels et collectifs pour aborder les problématiques des adolescents et des jeunes adultes, notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle, de soins, et d'inclusion dans les structures de droit commun.

Au fil de ses suivis, l'équipe du SESSAD voit sa pratique professionnelle évoluer s'attachant à des enjeux propres à cette tranche d'âge et à la déficience intellectuelle. L'orientation scolaire et professionnelle, les notions d'autonomie sur un territoire d'inclusion qui s'élargit, l'émancipation et de la vie relationnelle et amoureuse deviennent centrales.

Concrètement et en parallèle d'un travail de maillage avec de nouveaux acteurs sur notre territoire d'intervention pour étayer ses jeunes, l'équipe du SESSAD en 2024 a développé des dispositifs et des actions en leur direction.

ACCOMPAGNER LE PARCOURS D'INSERTION DE CHAQUE JEUNE, C'EST L'AIDER A CHOISIR ET DECIDER PAR ET POUR LUI-MÊME : EXEMPLES DE PROJETS SPECIFIQUES DEVELOPPANT L'AUTODETERMINATION ET LA PARTICIPATION SOCIALE

Projet d'Accompagnement à l'Orientation des Élèves de 4^{ème} et 3^{ème} au sein du SESSAD TDI et du service ambulatoire du DITEP.

Le Projet d'Accompagnement à l'Orientation des Élèves de 4^{ème} et 3^{ème} a pour ambition de guider les jeunes dans l'élaboration de leur parcours post-collège, en combinant un travail de groupe avec un accompagnement individuel déjà en place. L'objectif principal est d'aider ces élèves à mieux appréhender leurs options d'orientation, en lien avec leur projet personnalisé d'accompagnement, et à surmonter les éventuels obstacles qui pourraient entraver leur réflexion. Le projet met également l'accent sur l'implication des parents afin d'assurer une cohérence dans l'accompagnement des jeunes vers leurs perspectives d'avenir.

Les objectifs de cet accompagnement sont diversifiés : soutenir les jeunes dans leur démarche de choix d'orientation en leur offrant un espace de réflexion collective, favoriser une meilleure compréhension des différentes possibilités d'orientation, qu'elles soient professionnelles, générales ou spécialisées, et impliquer les familles dans ce processus pour garantir un accompagnement cohérent. Le projet vise également à maintenir des liens étroits avec les équipes pédagogiques des collèges et à encourager l'autonomie des élèves en favorisant les échanges sur les stages et les expériences en milieu professionnel.

Une dizaine de jeunes en classe de 4^{ème} et 3^{ème}, suivis par le SESSAD, bénéficient de ce projet.

L'encadrement est assuré par quatre éducateurs spécialisés et un psychologue, avec la possibilité d'interventions extérieures selon les thématiques abordées, telles que des psychologues du CIO, des intervenants d'organismes comme l'Accompagner la Réalisation des Projets d'Etudes de Jeunes Elèves et Etudiants Handicapés (ARPEJH), ou encore des professionnels de l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK) ... Ce projet se veut un soutien précieux pour aider les jeunes à construire un avenir en phase avec leurs aspirations et leurs compétences.

Projet de Sensibilisation à la Puberté pour Adolescents (12-16 ans) au sein du SESSAD TDI et du service ambulatoire du DITEP.

Le DITEP accompagne des enfants et adolescents en situation de handicap, en leur offrant un soutien éducatif, thérapeutique et social, tout en tenant compte des défis liés à leur développement psychologique et physique, notamment ceux associés à la puberté. Cette période de transition, marquée par des changements physiologiques, émotionnels et sociaux profonds, peut être particulièrement déroutante pour les jeunes, surtout s'ils sont en situation de handicap. Le projet vise à sensibiliser les adolescents à ces transformations, à les informer et à les accompagner dans cette phase cruciale de leur vie, en créant un espace de parole et d'échanges respectueux.

Les objectifs du projet sont multiples : informer et sensibiliser les adolescents aux changements liés à la puberté, développer leur estime de soi et une image corporelle positive, encourager les discussions autour de la sexualité, du consentement et des relations interpersonnelles, tout en mettant l'accent sur le respect de soi et des autres. Le projet vise également à répondre aux questions individuelles dans un cadre bienveillant et sécurisé, à prévenir les risques liés à une méconnaissance ou une mauvaise gestion des changements pubertaires, et à promouvoir une approche égalitaire et respectueuse des différences de genre, de sexualité et de développement personnel.

Le public cible est constitué d'adolescents et adolescentes âgés de 12 à 16 ans, suivis au sein du service ambulatoire du DITEP et SESSAD TDI. Ils sont répartis en deux groupes mixtes de quatre jeunes chacun, avec des rencontres bimestrielles. L'encadrement est assuré par deux éducateurs spécialisés, qui animent les activités pédagogiques et veillent à la dynamique collective, ainsi que par une psychologue, qui intervient sur les aspects émotionnels et psychologiques liés à la puberté et soutient les jeunes sur des questions plus personnelles. Ce projet se veut un soutien essentiel pour aider les adolescents à naviguer sereinement à travers cette période de transformation.

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

D'UNE MANIERE GENERALE

Le total de la file active soit le nombre de jeunes accompagnés pour l'ensemble du SESSAD TDI entre le 01.01.2024 et le 31.12.2024 est de **29 jeunes accompagnés**.

Pour mieux répondre aux besoins des jeunes accompagnés, cinq situations ont nécessité la combinaison de diverses modalités d'intervention, avec le soutien du DITEP de Villeurbanne - Duchère.

- 2 jeunes accompagnés par le SESSAD TDI ont bénéficié de l'hébergement de nuit.
- 1 jeune accompagné par le SESSAD TDI a bénéficié de l'hébergement de nuit et du dispositif MAJE.
- 2 jeunes accompagnés par le SESSAD TDI ont bénéficié du dispositif MAJE.

ACTIVITES EN 2024 AU SESSAD TDI

La file-active est de 29 jeunes.

File active annuelle de Villeurbanne			
Nombre des situations en cours au 01/01 année N	Admissions	Sortants	Total file active
26	3	2	29

Mois	Capacité autorisée en places	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	23	26
FEV	23	26
MAR	23	26
AVR	23	26
MAI	23	26
JUI	23	26
JUIL	23	26
AOU	23	24
SEP	23	27
OCT	23	27
NOV	23	27
DEC	23	27
moyenne	23	26,2
Taux file active	1.26	

La file active soit le nombre d'enfants accueillis entre le 01.01 et le 31.12 est de 29.
Le taux de file active attendu sur l'année est de 1.26.

Nous pouvons différencier les deux périodes de l'année que nous avons explicité ci-dessus :

- De janvier à juillet 2024, le nombre d'enfants est de 26 ;
- De septembre à décembre 2024, le nombre d'enfants est passé à 27.

LES SORTIES DU SESSAD TDI

Age des enfants et adolescents sortis dans l'année à Villeurbanne						
	5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	Total
Garçons	0	0	2	0	0	2
Filles	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	2	0	0	2

Au total, 2 jeunes ont quitté le SESSAD TDI, ils étaient âgés entre 11 et 15 ans.

SITUATIONS DES SORTANTS

	Situation des sortants à Villeurbanne		
	Garçons	Filles	Total
Emploi et ou scolarité milieu ordinaire	1	0	1
Emploi secteur protégé	0	0	0
Poursuite Formation professionnelle	0	0	0
Réorientation ESMS	1	0	1
Recherche d'emploi /mission locale	0	0	0
Situation de rupture sociale	0	0	0
Sans solution (connue)	0	0	0
Demande RQTH	0	0	0
TOTAUX	2	0	2
Dont Exclusions prononcées par l'établissement	0	0	0

En 2024, deux jeunes ont quitté le SESSAD TDI, tous deux âgés de 11 à 15 ans.

- Le premier départ est lié à un projet de déménagement familial. Un relais a été mis en place avec un autre SESSAD dans la nouvelle ville de résidence.
- Le second départ résulte d'un choix parental sans accompagnement médico-social, bien que le service recommandait de poursuivre l'accompagnement le temps de construire un relais vers un IME.

Les sorties des jeunes sont accompagnées par les professionnels du DITEP et plus spécifiquement les référents éducatifs et l'assistante sociale.

DUREE D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU SESSAD TDI

Durée Moyenne d'accompagnement en jours des sortants à Villeurbanne	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
2	2540

La durée moyenne d'accompagnement de ces 2 jeunes est de 2540 jours. Cela correspond à un accompagnement en moyenne de 6 ans et 9 mois.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS des jeunes accompagnés au 31/12 à Villeurbanne			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12		Enfants sortants durant l'année civile	
< 1 an	3	< 1 an	0
> 1 an et < 2ans	4	> 1 an et < 2ans	0
> 2ans et < 3ans	1	> 2ans et < 3ans	0
>3 ans et <4 ans	5	>3 ans et <4 ans	1
> 4 ans et < 5 ans	2	> 4 ans et < 5 ans	1
> 5ans et < 6 ans	6	> 5ans et < 6 ans	0
> 6 ans	6	> 6 ans	0

La durée moyenne d'accompagnement de l'effectif au 31/12 est de 3.86 ans.

NOTIFICATIONS REÇUES DANS L'ANNEE PAR LE SESSAD TDI

Les notifications reçues dans l'année 2024												
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	nov.	déc.	TOTAL
2	0	0	4	4	0	0	0	6	4	1	3	24
Les prises de contact à l'initiative des parents												
2	0	0	4	4	0	0	0	6	3	1	3	23
Les relances à l'initiative de l'établissement												
									1			1
											<i>Pour rappel Total des notifications reçues en n-1</i>	
											<i>Pour rappel Total des notifications reçues en en n-2</i>	

Les changements d'agrément nous ont amené en 2024 à mettre à jour **ViaTrajectoire** pour différencier les notifications MDMPH relevant de l'ambulatorio du DITEP Villeurbanne-Duchère et celles relevant du SESSAD TDI. **Cette mise à jour est seulement effective depuis juin 2024.**

Dès janvier 2024, la secrétaire et l'assistante sociale ont systématiquement demandé aux familles qui nous contactaient des éléments du dossier de leur enfant afin de spécifier l'agrément dont il dépendait. Nous avons donc reçu, en 2024, 24 notifications MDMPH et 23 familles nous ont contacté. Nous constituons une liste d'attente à partir de l'appel téléphonique de la famille à partir des notifications MDMPH sur le logiciel ViaTrajectoire.

Nous constituons une liste d'attente à partir de l'appel téléphonique à réception de la notification MDMPH de la famille ou d'un de nos partenaires qui l'accompagnent. **Aussi, ces deux dernières années, la liste d'attente compte 71 demandes.**

Le temps d'attente entre l'inscription sur la liste d'attente et le premier accueil de l'enfant et de sa famille est de 2 années en moyenne.

L'ACCUEIL AU SEIN DU SESSAD TDI

L'enjeu de cette phase est important.

Les parents qui s'adressent au DITEP nous demandent d'accueillir leur enfant dont le parcours individuel est marqué de difficultés voire d'échecs successifs et parfois même de ruptures. Ils attendent un accompagnement global et continu qui favoriserait le mieux-être de leur enfant, tout en étant inquiets, voire demandeurs pour certains d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs. Tous ne sont pas en mesure de le formuler ainsi, mais ils sont suffisamment nombreux à le faire pour nous permettre de penser que c'est là un souhait répandu.

L'organisation de l'accueil s'effectue actuellement selon un même processus sur la base des notifications MDMPH. C'est une démarche courte, respectueuse, lisible et fondatrice de l'accompagnement à venir :

- Courte : selon un format de deux rendez-vous successifs ;
- Respectueuse : la place et la parole des deux détenteurs de l'autorité parentale et avec leur accord des partenaires déjà impliqués dans la situation, sont recherchées ;
- Lisible : les professionnels présents lors de la réunion d'accueil témoignent de manière collégiale de la pluridisciplinarité de notre approche ;
- Fondatrice : les éléments recueillis dans ce cadre sont fondateurs du travail en commun à venir.

A la suite de l'appel de la famille au secrétariat, plusieurs temps se succèdent :

- **La réunion d'information** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour celles-ci, car il permet de présenter le DITEP, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles. Le cadre de direction et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentifs à communiquer des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements.
- **La réunion d'accueil** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur. Elle pose les bases du travail futur. Elle situe les soins à venir sur le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'accueil est représentée par la directrice et/ou l'adjoint de direction, l'assistante de service social et le médecin psychiatre. Cette réunion permet de repérer les moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP. A l'issue de ce temps avec la famille, un temps individuel peut être proposé à l'enfant avec la psychologue clinicienne et ce afin de recueillir sa parole et ses demandes.
- **L'information et la formalisation de l'accueil** : à l'issue de ces deux temps, les professionnels mobilisés dans cette phase d'accueil se réunissent pour échanger ensemble sur la situation de l'enfant et les demandes de la famille, des partenaires. Après cet échange, sur avis des professionnels, la directrice prononce l'accueil de l'enfant et informe la famille par téléphone et courrier. A Villeurbanne, une des modalités d'accompagnement est d'emblée préconisée et proposée à la famille. Le refus d'accueil est exceptionnel (éloignement géographique ou contre-indication médicale). Chaque refus est motivé auprès des parents et de la MDPH. Une fois l'accueil prononcé, il est contractualisé avec la famille lors d'un temps de rencontre pour la constitution du dossier d'admission de l'enfant et la signature du contrat de séjour à Villeurbanne et/ou du document individuel de prise en charge (DIPEC). Cette contractualisation mobilise en première ligne l'assistante sociale, l'éducateur référent voire l'adjoint de direction.
- **Le rôle du référent** de l'enfant et sa famille tout au long de son accompagnement est important. A la fois fil rouge du récit de l'accompagnement, interlocuteur privilégié de l'enfant, sa famille voire des partenaires, il veille à la mise en œuvre des axes du PPA et à leur évaluation. Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. En ce sens, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune au sein du dispositif. Il est soutenu dans ses missions par un cadre de direction référent qui en garantit les moyens et par l'ensemble de l'équipe.

Procédures d'admission de l'année à Villeurbanne							
Nombre total de situations reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
2	1	3	0	0	2	1	3

Nous avons admis 3 jeunes durant l'année 2024.
Aucun refus d'admission n'a été prononcé.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

Le nombre d'actes réalisés en 2024 au SESSAD TDI est de 2913 pour un attendu de 2288 actes. L'activité a été réalisée en 2024, le nombre d'actes est excédentaire de 625 pour un taux d'occupation de 108,33%.

COMPTABILISATION DETAILLEES DES ACTES OU DES JOURNEES AU SESSAD TDI

jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
239	382	301	444	292	322	255	17	106	180	200	175	2913

Concernant l'activité du SESSAD TDI, au 31 décembre 2024, 2913 interventions ont été réalisées auprès de 29 jeunes.

DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

Il est important de noter que tous les professionnels du SESSAD TDI interviennent également au sein du DITEP Villeurbanne-Duchère, sur le site de Villeurbanne. Cela présente un avantage pour les jeunes accompagnés et leurs familles, offrant une flexibilité dans l'organisation des horaires de travail et des temps d'accompagnement proposés.

Il est également pertinent de souligner que dans les espaces d'accompagnement éducatif et de soins, les jeunes relevant de l'agrément du DITEP et ceux du SESSAD TDI se côtoient et partagent des moments d'accompagnement communs. Le choix des activités de groupe communes aux deux publics de jeunes se fait sur la base de l'évaluation de leurs besoins en équipe et en concertation avec les parents et les jeunes.

L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

L'accompagnement éducatif au sein du SESSAD se déploie à travers des interventions individuelles ou collectives, en s'appuyant sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) de chaque jeune.

Les modalités d'interventions éducatives s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (accompagnements éducatifs à l'école, dans les locaux du service et entretiens familiaux, avec les partenaires) et collectives (activités de groupe). La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels.

Le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

Afin de mieux répondre aux besoins des 12/16, des projets d'accompagnement en groupe ont été organisés. Ces projets accompagnent de manière concomitante sur le site de Villeurbanne des jeunes de l'ambulatorio du DITEP et des jeunes du SESSAD TDI comme cela a toujours été le cas avant la différenciation des agréments.

Ces projets de groupe sur l'une et l'autre des modalités ambulatoires visent à favoriser l'autonomie des jeunes accompagnés et leurs capacités à faire des choix pour eux-mêmes. Ils s'articulent autour de différents projets éducatif, thérapeutique et social afin d'accompagner les jeunes :

- En leur offrant un soutien éducatif, thérapeutique et social pour les aider à mieux appréhender les transformations corporelles qui sont les leurs à l'adolescence, les informer et les accompagner dans cette phase cruciale de leur vie, en créant un espace de parole et d'échanges respectueux.
- En créant des espaces d'échanges réguliers afin de rassembler une partie des jeunes les plus âgés des deux ambulatoires pour un temps convivial autour d'un repas le vendredi soir. Cet espace réflexif va s'appuyer sur des sujets d'échanges et de réflexions qui émanent des jeunes en lien avec leurs préoccupations au quotidien.
- Afin d'aider des jeunes scolarisés en 4/3^{ème} à mieux appréhender leurs options d'orientation, en lien avec leur projet personnalisé d'accompagnement, et à surmonter les éventuels obstacles qui pourraient entraver leur réflexion

D'une façon plus générale, la montée en âge d'une partie des jeunes accompagnés nous amène à réinventer notre pratique au quotidien.

À l'instar de l'année 2023, les besoins des jeunes les plus âgés nécessitent un fonctionnement moins routinier, privilégiant des actions plus adaptées aux événements et aux opportunités. Cela inclut des initiatives telles que les portes ouvertes, la recherche de stages, l'accompagnement vers les ESAT, les visites au CIO, la participation à « Handiagora », au « Mondial des Métiers », ainsi que les collaborations avec l'Arpejeh...

Cette année une famille dont l'adolescent est admis au SESSAD depuis plusieurs années, n'est pas venue au différents rendez-vous proposés. Cela nous amène toujours à poser la question de la réelle adhésion du jeune ou de sa famille au projet personnalisé de l'enfant.

LES ACCOMPAGNEMENTS PSYCHOLOGIQUES

La dimension thérapeutique est portée et mise en œuvre par des équipes dédiées et placées chacune sous la responsabilité d'un médecin psychiatre psychanalyste et d'une pédopsychiatre.

L'organisation de la dimension thérapeutique repose sur un partage des éléments d'observation voire de diagnostic que sont l'anamnèse médicale, sociale et familiale dans l'environnement de l'enfant et les bilans médicaux et paramédicaux, les éléments d'observation cliniques effectués par les professionnels du DITEP et/ou en libéral. Basés sur le jeu et la parole, les objectifs de la composante thérapeutique sont les suivants :

- Accueillir chaque enfant dans sa singularité, repérer ce qui se répète et fait symptôme ;
- Proposer des espaces de soins spécifiques, d'apaisement, adaptés en individuel ou en groupe ;
- Faire émerger une parole que l'enfant reconnaît sienne afin de remobiliser sa pensée, ses désirs ;
- Soutenir la famille de l'enfant.

Les propositions de soins en sont facilitées. De même, les possibilités de suivis familiaux sont plus importantes du fait de nos présences dans les mêmes lieux, ce qui nous permet de nous ajuster au plus près des besoins et des disponibilités des familles. C'est aussi le nouage entre les différents professionnels, dans le réel, le portage au quotidien, qui soutient ces enfants et adolescents dans la possibilité de construire ou consolider leur sécurité interne et de pouvoir évoluer, s'autonomiser et grandir.

L'accompagnement psychologique au SESSAD TDI est effectué par deux professionnelles, une psychologue cognitive et une psychologue clinicienne.

Concernant **la psychologue cognitive**, elle a proposé des séances individuelles de remédiation cognitive pour cinq jeunes et a accompagné un binôme de deux jeunes pour travailler sur leurs habiletés sociales. Elle reste un soutien pour l'environnement de l'enfant. Elle s'est rendue disponible pour des observations en classe ULIS afin de proposer des aménagements adaptés aux besoins d'un jeune. Elle est en contact téléphonique avec les enseignants de l'Éducation Nationale et réalise des rencontres individuelles avec les familles en début de prise en charge pour bien évaluer les besoins du jeune.

ZOOM SUR LA REMEDIATION COGNITIVE

La **remédiation cognitive** dans l'accompagnement des personnes avec un TDI a pour objectif d'améliorer à la fois le fonctionnement intellectuel et les capacités d'adaptation dans les domaines conceptuel, social et pratique. Stimuler l'attention, la mémoire et les fonctions exécutives. Les principaux axes de travail sont les suivants :

- Stimuler l'attention, la mémoire et les fonctions exécutives ;
- Améliorer les compétences sociales et adaptatives ;
- Renforcer l'autonomie dans les tâches du quotidien ;
- Travailler la flexibilité cognitive et la résolution de problèmes.

Les séances de remédiation cognitive s'appuient sur les principes de l'éducation structurée, qui propose un cadre d'apprentissage organisé afin d'aider les personnes avec un TDI à mieux appréhender leur environnement et à renforcer leur autonomie.

- Structuration Spatiale : utiliser des repères visuels (ex. photos, couleurs, pictogrammes) ;
- Structuration Temporelle : Présenter le déroulement de la séance en tâche avec un support visuel sous forme de pictogrammes ou des phrases pour les jeunes qui savent lire ; annoncer les transitions avec des avertissements (ex : sablier) ;
- Structuration des Tâches : Découper les activités en étapes simples et claires ; Utiliser des supports visuels pour guider l'exécution (ex. check-list, séquences d'images).

La psychologue cognitive constate une augmentation des difficultés rencontrées par les enfants admis récemment. Il apparaît donc nécessaire de mener une évaluation plus approfondie de l'impact sur leur fonctionnement adaptatif. Afin de répondre à ce besoin, nous envisageons d'acquérir l'échelle de Vineland. Cet outil nous permettra de mieux comprendre les défis du quotidien, d'identifier les compétences à développer et d'évaluer les progrès réalisés.

Concernant la psychologue clinicienne

9 enfants ont bénéficié de psychothérapies individuelles hebdomadaires.

Pour 1 adolescent et 1 enfant avec lesquels la relation et le rapport au langage sont particulièrement complexes, nous avons fait le choix de les accueillir en binôme psychologue - éducateur/riche référent/e. Le plus jeune d'entre eux bénéficie dans ce cadre de 2 temps de prise en charge par semaine.

Les parents sont rencontrés avec leur enfant lorsque le soin en psychothérapie est mis en route, puis autant que faire se peut, au moins une fois par an avec leur enfant.

Les rencontres avec les parents peuvent être plus fréquentes, lors de moments complexes par exemple. Elles peuvent aussi avoir lieu à la demande des parents, avec l'accord de l'enfant suivi en psychothérapie.

13 enfants et adolescents ont été suivis dans des groupes (tous les groupes sont transversaux et rassemblent des jeunes admis tant à dans le service ambulatoire du DITEP qu'au SESSAD TDI) :

- 1 groupe hebdomadaire à médiation « Contes » pour 1 enfant (mené avec une psychologue stagiaire de Master 2 psychologie et psychopathologie clinique) ;
- 1 groupe bimensuel pour 2 adolescents de janvier à décembre 2024 (groupe Pizz'ados) mené conjointement avec 3 éducatrices du service ambulatoire ;
- 1 groupe « orientation » pour 5 adolescents en fin de collège : Temps inaugural du groupe complet (psychologue et les 4 éducateurs) pour une séance de photo langage ;
- 2 groupes « Education à la vie affective et sexuelle » pour 5 adolescents TDI.

Les groupes sont conduits conjointement par la psychologue et une/e éducateur/riche, une fois entre chaque période de vacances.

Les entretiens familiaux concernent 5 familles du SESSAD TDI. Les accompagnements sont menés conjointement avec l'assistante sociale à raison d'une rencontre avec la famille et le jeune, entre chaque période de vacances scolaires.

Les rencontres à l'entrée dans le SESSAD TDI

Ces rencontres qui ont concerné 4 jeunes en 2024, se déroulent en 3 temps : un premier temps avec le jeune et ses parents pour recueillir l'anamnèse et la demande, puis deux entretiens avec le jeune ou l'enfant, seul, afin de repérer les besoins et pouvoir faire, si cela est pertinent, une proposition de soin.

A cela se sont ajoutées des rencontres à la demande, ou ponctuelles, pour 1 jeune : (demandes des enfants ou des familles elles-mêmes, des professionnels). En 2024 cela a concerné 1 famille du SESSAD TDI.

Les bilans psychométriques pour les dossiers d'orientation

En 2024, 1 demande de WISC a été réalisée par la psychologue. Le bilan comprend une rencontre avec les parents pour recueillir l'anamnèse et la demande, deux séances avec le jeune pour la passation du bilan, et une session de restitution des résultats à la famille. En général, les psychologues n'effectuent pas les WISC pour les jeunes qu'elles accompagnent en psychothérapie. Cela nous oblige à organiser les bilans de manière à ce que la psychologue qui ne suit pas le jeune les réalise.

L'ACCOMPAGNEMENTS EN PSYCHOMOTRICITE

L'activité de la psychomotricienne comporte :

- La passation de bilans psychomoteurs à l'issue de l'accueil du jeune et leur compte-rendu ;
- Les prises en charge psychomotrices individuelles et collectives ;
- La préparation des séances et comptes rendus des suivis psychomoteurs ;
- La participation aux réunions d'équipe, aux réunions d'élaboration des projets de soins concernant les jeunes suivis en psychomotricité, les temps d'analyse de la pratique ainsi que les temps institutionnels ;
- Les contacts avec des partenaires extérieurs particulièrement les psychomotriciens libéraux qui ont suivi ou continuent de suivre certains jeunes en libéral.

Le bilan psychomoteur permet au psychomotricien d'observer la dynamique globale du patient, sa manière d'interagir avec l'environnement et d'être en relation avec l'autre. Ce bilan permet aussi d'évaluer les capacités et difficultés dans les différents **domaines psychomoteurs : le repérage spatial et temporel, le tonus, la latéralité, l'équilibre, les coordinations, la motricité fine, le graphisme, le schéma corporel, l'image du corps et l'attention.**

Suite à ce bilan, un suivi en psychomotricité peut être indiqué notamment pour les enfants chez lesquels a été repéré des retards dans les acquisitions principales du développement psychomoteur et pour ceux présentant des difficultés de coordination motrice, de régulation tonique, d'équilibre, de repérage spatio-temporel, de motricité fine et dans la connaissance et l'appropriation du corps. Les difficultés attentionnelles, l'anxiété ainsi que la difficulté de gestion des émotions peut aussi être une indication de suivi.

Dans le cadre d'un accompagnement au SESSAD TDI, chaque enfant admis bénéficie d'un bilan psychomoteur dans les mois suivant leur admission, s'ils n'ont pas été suivis ou bilantés auparavant.

Durant l'année 2024, les accompagnements se sont organisés ainsi :

De Janvier à Juillet	De Septembre à Décembre
7 enfants suivis : <ul style="list-style-type: none"> • 3 dans le cadre d'un binôme • 4 en individuel 	6 enfants suivis en individuel

Les accompagnements en psychomotricité s'effectuent soit sur le lieu de la scolarité de l'enfant ou bien dans les locaux du SESSAD/DITEP.

L'ACCOMPAGNEMENTS EN ORTHOPHONIE

L'orthophoniste accompagne des jeunes au sein du service et/ou dans le cadre de l'école.

Son activité s'articule autour de bilans, de prises en charge en lien avec les familles et de lien/appui auprès de l'équipe et des partenaires.

	En 2024
SESSAD TDI Villeurbanne 0,50 ETP	4 jeunes ont bénéficié d'un bilan et 4 jeunes ont bénéficié d'une séance hebdomadaire. 6 jeunes sont suivis en libéral.

Le bilan propose une conclusion, un diagnostic, un projet thérapeutique et des recommandations (bilans complémentaires, aides pédagogiques et humaines, préconisations) sur le :

Le langage écrit (compréhension et expression) : lecture, écriture, orthographe, phonologie ;

Le langage oral (compréhension et expression) : articulation, phonologie, mots, phrases ;

La cognition mathématique : habiletés logiques de base et raisonnement

Ce bilan vient alimenter les échanges en équipe pluridisciplinaire, notamment lors de la réunion de synthèse pour préparer les projets personnalisés d'accompagnement.

Les séances ont toutes été proposées en individuel, sur une durée de 30 à 45 minutes. La séance peut se dérouler avec le parent, si cela est indiqué. Une séance par semaine est proposée au SESSAD ou sur le lieu de scolarisation.

Le contenu des séances est élaboré et adapté à chaque enfant, selon le bilan et le projet thérapeutique. Des objectifs de séance sont fixés avec l'enfant en début de prise en soin, et sont renouvelés quand cela est nécessaire.

Les axes de travail s'articulent autour de la **lecture** (automatisation de la correspondance graphème-phonème, entraînement à la lecture de mots fréquents et peu fréquents, travail phonologique, exercices de compréhension de phrases avec supports imagés et ludiques), **de l'écriture** (enrichir le stock orthographique, travail phonologique, exercices sur la morphosyntaxe, graphisme), **de la mémoire/flexibilité mentale** (jeux sur la mémoire immédiate, renforcer la mémoire de travail), **des compétences phonologiques** à l'oral et à l'écrit, des **habiletés logiques de base** (conservation, inclusion, sériation, dénombrement), le **raisonnement** (problèmes oraux ou écrits) et **l'ouverture sur le monde**.

Ces propositions sont adaptées aux capacités attentionnelles de l'enfant et à son profil cognitif (présence ou non d'une déficience intellectuelle, d'un TDAH) et psychologique. Également, sera pris en compte l'environnement économique, social et culturel dans lequel vit l'enfant.

Pour chaque enfant, il est proposé de travailler avec un classeur où sont stockés des éléments de séances : textes, jeux, photos, écrits, dessins, etc. Ce classeur peut naviguer entre la maison, l'école et le SESSAD.

Le travail avec les parents

Les parents sont vus avec l'enfant lors du premier entretien (anamnèse) pour le bilan. Puis l'enfant est vu seul pour les épreuves du bilan. Un temps de restitution du bilan orthophonique est ensuite proposé à l'enfant avec ses parents. Par la suite, je peux faire le lien avec les parents soit par rendez-vous téléphonique soit au SESSAD, soit par l'intermédiaire de l'éducateur référent.

Le travail avec les partenaires consiste à faire le point régulièrement sur l'enfant et les acteurs qu'il rencontre dans son quotidien.

Pour les orthophonistes libérales, l'orthophoniste du SESSAD TDI fait le relais auprès de ses collègues du service pour le contenu des séances ou l'explication d'un bilan. A l'inverse, elle informe aussi ses consœurs du travail réalisé par l'équipe du SESSAD. Elle indique la temporalité et le contenu des soins. Elle suit également en lien avec les autres professionnels du soin libéraux (ergothérapeute, orthodontiste, psychologue, psychomotricien) ou dans d'autres structures. Le contact se fait par mail, téléphone ou visioconférence.

Pour réaliser le lien avec le scolaire, elle réalise des écrits pour les ESS et contacte les enseignants selon la situation.

Toutes ces interventions partenariales sont travaillées en amont avec l'éducateur spécialisé référent, ou d'autres interlocuteurs de l'équipe du SESSAD.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement des familles d'enfants dans le cadre du SESSAD TDI

De façon plus générale sur l'année 2024, le travail de l'assistante sociale s'est développé sur 3 axes principaux que sont :

- Le soutien et l'accompagnement autour des démarches administratives, à l'accueil au sein du DITEP et la sortie du DITEP ;
- Le soutien et l'accompagnement des familles selon les problématiques familiales évaluées et établies dans le cadre du PPA ;
- L'accompagnement et le soutien aux situations relevant de la protection de l'enfance et le lien aux partenaires dans ce cadre.

Pour ce faire, l'assistante sociale :

- Réalise une évaluation sociale et familiale de la situation de chaque jeune et sa famille. Cela permet d'en rendre compte à l'équipe pluridisciplinaire afin de mettre en lumière les compétences des familles et les parcours de vie, les difficultés du quotidien. Cela permet également de mettre en place un véritable soutien à la parentalité et à mettre en mots les difficultés inhérentes à l'accueil et l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap au sein d'une famille, parfois au sein d'une fratrie.
- Accompagne les admissions et les réorientations vers un autre établissement fait apparaître en revanche une différence significative avec ceux du DITEP.
- Concourt et accompagne les familles en lien avec les partenaires relevant du social, de la protection de l'Enfance.

Dans le cadre du partenariat, il est à noter que les assistantes sociales participent au collectif d'assistantes sociales travaillant en DITEP.

En 2024, l'assistante sociale a accompagné :

- **Des familles dans leur démarche administrative**

En terme de nombre de dossiers MDMPH et de fiches navettes, les chiffres sont sensiblement similaires à ceux de l'an passé. Il est à noter que le nombre de dossiers est réparti de manière uniforme entre les différentes modalités. En 2024, l'assistante sociale a accompagné 10 familles pour la constitution d'un dossier MDMPH.

- **Etayé directement et contribué maillage partenarial**

Durant l'année 2024, au niveau du SESSAD TDI, 13 familles sur 29 ont nécessité un étayage et un maillage partenarial notable.

Parmi ces 29 familles, 2 ont été suivies dans le cadre d'entretiens familiaux en binôme avec l'éducatrice référente et l'assistante sociale.

Ce sont aussi 5 familles qui ont été accompagnées par la psychologue et l'assistante sociale lors d'entretiens familiaux réguliers.

6 jeunes ont été ou sont encore suivis autour de leur orientation vers un autre établissement. Il est à noter qu'au vu du délai d'admission dans d'autres structures, cet accompagnement s'étale bien souvent sur plusieurs années.

LES ACTIVITES RECURRENTES

GRUPE EDUCATIF « LES EXPLORATEURS »

Ce projet a été conçu pour un groupe composé de 8 jeunes du SESSAD TDI et de 2 de l'ambulatoire du DITEP, encadrés par 3 éducateurs. Le groupe s'est réuni une journée durant chaque période de petites vacances scolaires, avec un mini-séjour de 1 nuit et 2 jours en avril 2024 au Gîte de MONTAZAR à Saint-Genest-Malifaux, près de Saint-Étienne. Les activités proposées incluaient des sorties en plein air avec la découverte de la faune et de la flore.

Les objectifs éducatifs visent à :

- **Développer l'autonomie** des jeunes en les encourageant à prendre des initiatives et à participer activement à l'organisation des sorties tout au long de l'année. Ils ont également appris à gérer leur matériel (sac à dos, vêtements, repas) et à anticiper les besoins de la journée.
- **Renforcer les compétences sociales** en favorisant les interactions entre les jeunes et les éducateurs pour développer des compétences relationnelles. L'entraide et le travail en équipe étaient encouragés lors des randonnées.
- **Découvrir l'environnement naturel** à travers un travail de sensibilisation à la nature et à l'importance de sa préservation. Les jeunes ont découvert la faune et la flore locales grâce à des activités ludiques et pédagogiques.

Les activités proposées durant les vacances scolaires comprennent :

- **Sorties à la journée** avec des randonnées adaptées aux capacités des jeunes, incluant des pauses régulières.
- **Ateliers de découverte de la nature** (observation des plantes et des animaux, équitation).

- **Jeux coopératifs et activités de plein air.**
- **Mini-séjour en avril** avec deux nuits en hébergement collectif (gîte), incluant des activités de découverte de la région (visites de sites naturels, fermes pédagogiques) et des soirées thématiques autour de la nature et de l'environnement.

LES ATELIERS CUISINE

Le projet d'atelier « cuisine » s'adresse à un groupe de 4 jeunes, dont 2 du SESSAD TDI et 2 de l'ambulatoire du DITEP, sous la supervision de 2 éducatrices. Ce projet a pour but d'offrir aux jeunes une expérience à la fois enrichissante et ludique, tout en développant des compétences pratiques, telles que les compétences culinaires et l'autonomie, ainsi que des compétences relationnelles essentielles pour leur vie quotidienne.

Les activités proposées :

- **Ateliers de cuisine** à la quinzaine où les jeunes apprennent à préparer des repas simples et équilibrés.
- **Sorties au marché ou supermarché** pour choisir les ingrédients, favorisant ainsi la prise d'initiative et la gestion du budget.
- **Repas partagés** où les jeunes pourront déguster leurs créations culinaires en groupe, renforçant les liens sociaux et l'entraide.

Les objectifs éducatifs visés sont de :

- **Développer l'autonomie** en apprenant à planifier et à réaliser des recettes de manière indépendante.
- **Renforcer les compétences sociales** par le travail en équipe et la communication lors des ateliers et des repas partagés.
- **Sensibiliser à l'alimentation équilibrée** en découvrant les bienfaits des aliments et l'importance d'une alimentation variée.

LES ACTIVITES DURANT LES PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES

De manière générale, l'équipe éducative organise des activités de groupe pendant les petites vacances scolaires. Les objectifs de ces activités sont de :

- Développer l'autonomie des enfants en les encourageant à prendre des initiatives.
- Favoriser les interactions pour améliorer leurs compétences relationnelles.
- Proposer des activités ludiques et pédagogiques pour soutenir leur développement cognitif.
- Promouvoir l'inclusion en créant un environnement bienveillant où chaque enfant se sent valorisé et inclus dans des activités au sein des structures de droit commun.

Tout au long de l'année, l'équipe, y compris les éducateurs et l'assistante sociale, soutiennent également les parents dans leurs démarches d'inscription de leurs enfants dans les structures de loisirs de droit commun.

LA FÊTE DE L'ETE

La fête de de l'été, qui marque la fin d'année scolaire, commune au DITEP et au SESSAD TDI, est une étape fondamentale qui vient clôturer toute une année de travail et de partage avec les jeunes que nous accompagnons, mais également avec leur famille.

Au-delà d'un moment festif et convivial, cette fête de fin d'année vient marquer un rituel incontournable en s'inscrivant dans le processus d'accompagnement des jeunes et leur famille.

En effet, les rites de passage ont une fonction d'aide, ils sont sécurisants pour nous lors de moments importants de nos vies. Comme la fin d'année est aussi synonyme de changement d'âge, de niveau et même d'école et d'amis pour certains, elle vient donc aussi avec une portion de changement et d'inconnu. Les rites de passage célèbrent et accompagnent les « premières fois », les « dernières fois » ou les événements uniques. Ils permettent de surmonter l'appréhension de la nouveauté, la peur de l'inconnu, tout en s'inscrivant dans un processus de séparation.

La fête de fin d'année, comme tous les autres moments conviviaux proposés tout au long de l'année permet de tous nous retrouver avec un objet commun, que nous soyons professionnel, enfant ou parent, celui de partager un temps festif et décalé d'enjeux d'accompagnements.

Elle s'organise autour de jeux qui permettent aux professionnels, aux jeunes, aux parents et plus largement aux familles de jouer ensemble.

Cette espace de rencontre est le seul moment organisé par le DITEP et le SESSAD TDI où les familles peuvent se retrouver et de ce fait échanger.

L'espace du CVS, (Conseil de vie Social) sera un bon appui pour développer ce type d'évènement avec la particularité que l'organisation sera pensée et élaborée en lien direct avec les familles et les jeunes accompagnés.

LES PROJETS DE L'ANNEE

Prenant appui sur les fiches-actions du projet en dispositif, l'année 2024 a été largement consacrée au processus de formalisation du projet en dispositif par le biais de la remise à jour d'une partie des outils de la loi 2002.2 et du processus administratif d'admission (Viatrajectoire) et du déploiement d'une démarche écoresponsable de tris des déchets. Par ailleurs, l'année 2024 a été consacrée à la mise en œuvre de la recherche-action et au déploiement pour la seconde année du projet financé par la Cité Educative de la ville de Villeurbanne.

REMISE A JOUR DES OUTILS IDENTIFIANT LE SESSAD TDI RELEVANT DE LA LOI 2002.2

Le nouvel agrément et la visite de conformité qui s'en est suivie en juin 2024 nous ont amené à la remise à jour du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, du Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) et du PPA. Sur la base d'une formation transversale auprès des cadres de direction de plusieurs établissements, en juin 2024, le processus et la forme du PPA ont été retravaillés. Cela a donc contribué à l'intégration d'une approche par besoins, prenant appui sur la grille de lecture SERAPHIN PH. Ce travail a fait l'objet d'une présentation et au-delà d'un rappel du processus du PPA à tous les professionnels du DITEP/SESSAD TDI en réunion de rentrée, en septembre 2024.

Le livret d'accueil et le DIPEC ont fait l'objet d'un travail d'appropriation par les professionnels lors d'une réunion d'équipe en septembre 2024.

Durant l'année 2024, nous avons aussi mobilisé les professionnels pour réfléchir à la mise en œuvre d'un CVS commun au DITEP et au SESSAD TDI, les équipes étant étroitement liés et les locaux identiques. La réflexion a mené à l'engagement d'un travail éducatif, auprès des jeunes, sur le sens et l'intérêt d'un CVS. Celui-ci est en place depuis décembre 2024 et une première réunion a eu lieu début 2025.

Ce travail s'est articulé avec l'auto-évaluation que nous avons menée durant le dernier trimestre de l'année 2024.

MISE EN ROUTE DU PROCESSUS D'ECRITURE DU PROJET DE SERVICE DU SESSAD TDI

Lors de la visite de conformité de l'ARS, nous avons échangé sur le report du projet de service afin de permettre une travail d'élaboration et de co-construction entre les professionnels du service, les jeunes, leurs familles et nos partenaires.

Cette démarche s'est engagée en novembre 2024 par une présentation aux professionnels de la démarche.

Elle se veut être un moment clé du dialogue institutionnel au sein des équipes, avec les jeunes, les familles et nos partenaires.

L'enjeu relève aujourd'hui pour les professionnels de spécifier les besoins des jeunes accompagnés par le SESSAD TDI et différenciés de ceux accompagnés par le DITEP. Il s'agit de dégager du commun et du différent en terme de pratiques, de structuration de l'activité, d'outils dans la relation, de valorisation de la participation des personnes accompagnées dans une dimension favorisant les parcours inclusifs.

L'organisation de la démarche prend appui sur l'équipe de direction et l'ensemble des professionnels de l'équipe. Le nombre de professionnels permet un travail en commun sans constitution d'un COPIL.

L'expérience acquise lors de du processus d'écriture du projet du DITEP ne nous a pas conduit non plus à recourir à un prestataire extérieur pour accompagner cette démarche.

Depuis novembre, au rythme d'une fois par mois, tous les professionnels du SESSAD TDI sont mobilisés pour favoriser la participation active de tous au projet de service.

CREER DES GROUPES DE PAIRS FAVORISANT L'AUTODETERMINATION DES JEUNES ACCOMPAGNES

« L'autodétermination ne se limite pas à permettre à la personne de faire des choix ou de prendre des décisions. L'autodétermination suppose que la personne a reçu un apprentissage et un accompagnement pour lui permettre de se connaître, d'identifier ses valeurs et ses préférences, et cela, dès l'enfance. L'autodétermination ne se résume pas à une injonction à faire des choix. ³»

Permettre à chaque jeune de mieux se connaître, répondre à ses questionnements, l'informer de ses droits, comprendre son environnement, l'aider à prendre soin de lui-même, accompagner les changements pour lui permettre de faire des choix et de les énoncer... Comme expliqué précédemment dans ce rapport c'est ce qui a motivé l'équipe éducative et les psychologues pour la mise en œuvre de deux groupes cette année, présentés ci-dessus.

PARTICIPATION A LA RECHERCHE-ACTION EN COURS AU SEIN DU DITEP AFIN DE MIEUX APPREHENDER LE PARCOURS INCLUSIF DE CHAQUE JEUNE

Ce projet vise donc à l'évaluation qualitative des parcours inclusifs des jeunes accompagnés au sein du DITEP Villeurbanne-Duchère. Même si ce projet ne concerne pas directement le public du SESSAD TDI, les professionnels de ce service qui sont aussi ceux de l'ambulatoire du DITEP participent à cette recherche-action. Celle-ci a aussi des effets sur leurs pratiques professionnelles dans l'accompagnement du parcours inclusif de scolarisation des jeunes relevant du SESSAD TDI.

En effet, la démarche méthodologique de cette recherche-action met l'accent sur l'intérêt de pouvoir interroger les critères implicites et explicites en appui desquels les professionnels évaluent la qualité des parcours des jeunes accompagnés par le DITEP et inscrits dans un parcours inclusif de scolarisation, à partir des données issues de la pratique.

³ Recommandation HAS « L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) -Autodétermination, participation citoyenne », validé par la CSMS le 05 juillet 2022

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

L'approche centrée sur la personne consiste à placer au cœur des préoccupations prioritaires des équipes la qualité de vie et la promotion du sentiment d'autodétermination : celui d'avoir prise sur le déroulement de son existence et de participer activement à l'élaboration de son projet de vie.

Pour les professionnels du SESSAD, cette approche suppose la conduite d'entretiens réguliers avec le jeune, sa famille, orientés vers la mise au jour de leurs souhaits, de leurs projets, de leurs aspirations en termes de contexte de vie, d'apprentissage, de loisirs, d'activité. Il ne s'agit pas là seulement de leur donner le sentiment d'être écoutés, mais de reconnaître pleinement la légitimité de leurs aspirations et de les intégrer comme le point de départ de la réflexion collective sur le projet personnalisé d'accompagnement.

L'équipe du SESSAD s'attache donc :

- À créer des opportunités d'expérience (stages, séjours d'essai) qui permettent au jeune d'ajuster ses représentations initiales ;
- À créer des réseaux de personnes ressources (dans les environnements professionnels, dans les associations de loisir) susceptibles d'accompagner ces expériences ;
- À identifier les compétences à développer chez le jeune et les aménagements à introduire sur ses lieux de vie ;

Cette approche met en avant les possibilités d'évolution de chaque jeune et véhicule une conception des ressources adaptatives, ouvertes sur l'expérience, et qui continuent de se développer tout au long de la vie. Il ne s'agit pas ici de nier l'existence de limites, ni de considérer que tous les projets de vie sont réalisables, mais de concevoir que quelle que soit la profondeur du TDI, il est toujours possible d'œuvrer au développement d'une plus grande autonomie, fût-ce avec des objectifs modestes, et d'amener chaque jeune à prendre une part de plus en plus active aux choix qui président à son parcours.

La mise en œuvre du PPA au sein du SESSAD constitue une étape clé dans cette perspective.

LA CONTRACTUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET SES CONDITIONS

Une fois l'accueil prononcé, il est contractualisé avec la famille, un temps de rencontre pour la constitution du dossier d'admission de l'enfant avec sa famille et la signature du Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC).

Cette contractualisation mobilise en première ligne l'éducateur référent. Elle favorise le recueil des aspirations du jeune, sa famille comme point de départ de l'accompagnement.

Le rôle du référent de l'enfant et sa famille tout au long de son accompagnement est important. A la fois fil rouge du récit de l'accompagnement, interlocuteur privilégié de l'enfant, sa famille voire des partenaires, il veille à la mise en œuvre des axes du PPA et à leur évaluation. Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. En ce sens, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du SESSAD. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune. Il est soutenu dans ses missions par un cadre de direction référent qui en garantit les moyens et par l'ensemble de l'équipe.

DE LA CO-CONSTRUCTION A LA MISE EN OEUVRE DU PPA

« Dans un esprit de co-construction, les parents participent à l'élaboration du PPA et donnent leur avis et accord concernant les décisions relatives à l'évolution de l'accompagnement, y compris les évolutions des modalités d'accompagnement ou de scolarisation de l'enfant, de l'adolescent ou, le cas échéant avec son accord, du jeune adulte ».

Pour cela l'équipe propose, en amont de la réunion de synthèse, des temps de rencontres préparatoires au projet de l'enfant sous la forme d'entretiens entre l'assistante sociale et les parents et de temps d'échanges entre l'éducateur référent et l'enfant. Il semble également essentiel d'expliquer aux parents et à l'enfant le but et l'utilisation qui seront faits de ces échanges. Le but est de faciliter l'expression des besoins de l'enfant et de ses parents, afin de mieux ajuster son projet personnalisé d'accompagnement, en améliorant la qualité de l'accompagnement par une meilleure connaissance de leurs attentes.

Bien entendu le contenu de ces échanges est pris en compte lors la réunion dite de PPA.

La réunion du PPA, ou la présence des deux parents est souhaitée, contribue à permettre l'expression de leurs demandes, échanger, discuter et valider les orientations du projet. La place de la famille est très importante à cette rencontre, elle apporte son regard, ses critiques et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

Après discussion, si les parents en sont d'accord, le document du PPA fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et des professionnels présents pour valider les axes de travail envisagés ensemble.

Lors de ce temps, les parents reçoivent le document du PPA qui reprend les bilans et les suivis effectués, les observations et l'évolution de l'enfant durant la prise en charge, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion.

Le PPA donne le cadre d'organisation et le sens des accompagnements individuelles et en groupe.

DES ESPACES DE RENCONTRES AVEC LES FAMILLES TOUT AU LONG DU PARCOURS DE L'ENFANT

Les familles sont aussi reçues tout au long du parcours de leur enfant pour :

- Les accompagner dans le cadre des réunions d'équipe de suivi de scolarisation (ESS) (ayant pour mission l'élaboration du GEVASCO et le suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)), qui se déroule sur le lieu de la scolarité du jeune ;
- Des rencontres régulières avec les référents éducatifs de l'enfant, l'assistante sociale au sein du service voire au domicile des parents à la demande de ces derniers ;
- Des rencontres régulières avec les psychologues et ponctuelles avec les paramédicaux voire avec le médecin psychiatre.
- La fête de l'été et le CVS.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

La dynamique interinstitutionnelle dans laquelle nous sommes engagés sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement. Cela suppose un travail territorialisé de proximité entre institutions et particulièrement avec l'Éducation Nationale et nos partenaires du soin, de la protection de l'Enfance et du médico-social. Ainsi, prenant appui sur chaque projet personnalisé, des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement avec tous les intervenants de proximité (professionnels de l'éducation nationale, du social, de l'animation, du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie) sont nécessaires. C'est là la garantie d'une offre souple, réactive et fluide, respectueuse du rythme de l'enfant/adolescent, sa famille.

Le SESSAD TDI s'inscrit dans une dynamique de partenariat sur la métropole de Lyon avec les Pôles ressources de l'Éducation Nationale des circonscriptions de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, Lyon 6.

Le SESSAD TDI peut également être sollicité par ces pôles pour intervenir auprès de situations d'enfants non notifiés par la MDMPH mais nécessitant un accompagnement et cheminement avec l'enfant et sa famille vers un dispositif.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service nous l'avons dit est en cours d'élaboration. Dans ce tableau, ce qui a été fait en 2024 est en bleu et ce qui s'engage pour 2025 est en orange.

UNE DEMARCHE PRO-ACTIVE D'INTERVIEWS DES FAMILLES, DES JEUNES	UNE VOLONTE DE SOLLICITER LE PLUS GRANDS NOMBRES DE PARTENAIRE ET DE NOUS APPUYER SUR LEUR EXPERTISE	UNE REELLE DYNAMIQUE ENTRE PROFESSIONNELS DU DITEP
Des questionnaires, base des interviews, co-construits avec un parent et des professionnels	Après un état des lieux, un questionnaire co-construit par les professionnels et adressé dans un lien numérique par courriels	2 temps de travail réunissant tous les professionnels en 2024
Une organisation d'interviews de tous les parents par téléphone et des jeunes lors des accompagnements	Une sollicitation de nos partenaires de l'Education Nationale, des champs de la protection de l'enfance, de la pédopsychiatrie et du social et médico-social	Des groupes de travail mobilisés à différentes étapes du projet et des temps avec tous les professionnels
La participation du CVS	Des rencontres avec nos partenaires experts (DIME, PCPE Autisme)	Différentes thématiques : le profil des jeunes accompagnés, leurs besoins et celui de leurs familles, les modalités d'accompagnement et de participation, les outils spécifiques de communication, les partenariats et la référence
Finalisation de l'écriture du projet du SESSAD TDI de Villeurbanne en septembre 2025		

La démarche comporte trois phases, dont la 1^{ère} déployée depuis novembre 2024 :

- PHASE 1 : EVALUATION DES BESOINS DES JEUNES ACCOMPAGNES, LEURS FAMILLES ET DES TERRITOIRES
- PHASE 2 : DIAGNOSTIC PARTAGE ET ELABORATION DES AXES DU PROJET DE SERVICE
- PHASE 3 : ECRITURE ET VALIDATION DU PROJET DE SERVICE

En 2024, au-delà de la présentation de la démarche, deux premiers temps d'élaboration en équipe ont été mis en place.

Le premier temps a permis d'aborder en équipe :

Les définitions actuelles des troubles neurodéveloppementaux (TND) et des troubles du développement intellectuel (TDI) et ce au travers de :

- 4 courtes vidéos du professeur Vincent Des Portes sur la déficience intellectuelle.
- L'étude de document de référence HAS : « *Guide : L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (Volet 1)* » ;
- Le tableau du DSM-5 concernant le *Degré de gravité des TDI* (niveaux de sévérité « léger » et « moyen »).

Ce travail a permis une analyse de l'impact des TDI sur les domaines conceptuel, social et pratique (communication, autonomie quotidienne, habiletés sociales, apprentissages, gestion émotionnelle, santé, sécurité...).

Dans ce même temps de travail en équipe et à partir de la singularité de certains parcours de jeunes (échantillon représentatif du public), nous avons effectué une étude de situations de certains jeunes que nous accompagnons avec pour objectif d'identifier leurs besoins et les modalités d'accompagnement mises en œuvre. Cette démarche a permis de croiser réflexion théorique et analyse pratique, en s'appuyant sur les expériences passées et actuelles de l'équipe.

Le second temps a permis de :

- Réaliser une cartographie des partenaires actuels et ceux potentiellement mobilisables à l'avenir ;
- Recueillir la parole des jeunes et des familles pour identifier leurs besoins et évaluer les modalités actuelles de collaboration dans le cadre de l'accompagnement de leurs enfants.

UN MANAGEMENT PARTICIPATIF ET FAVORISANT LA CO-CONSTRUCTION

Prendre résolument appui sur la pensée et l'action partagée relève d'une posture des cadres de direction au quotidien. En ce sens, la directrice et l'adjoint de direction, en responsabilité du SESSAD TDI, tentent en prenant appui sur l'association, le directeur de la supervision et les cadres fonctionnels, de soutenir et maintenir au sein du SESSAD TDI comme du DITEP :

- Une culture de coopération ;
- Une culture de co-construction ;
- Une culture de confiance et de l'équité.

Pour ce faire, la diffusion et le partage d'une information transparente et maîtrisée, l'usage constant de la réflexion interdisciplinaire et partagée, la valorisation instituée de l'autonomie des personnes accompagnées et des professionnels, l'implication de tous dans la compréhension des enjeux des missions du SESSAD et de son environnement, la mise en situation de participer à la construction et à l'évolution du projet en dispositif et des projets qui en découlent y contribuent.

LE SOUTIEN ET L'ETAYAGE DES PROFESSIONNELS AU QUOTIDIEN

Le quotidien du SESSAD TDI repose sur le soutien et l'étayage de l'adjoint de direction, des cadres fonctionnels et des professionnels entre eux.

Les cadres de réunions s'organisent dans un souci permanent de qualité et d'adaptation aux besoins des jeunes.

Dans le travail avec l'enfant et sa famille, encore plus aujourd'hui, chaque professionnel doit pouvoir être à l'écoute des parents et l'enfant, de leurs désirs, leurs angoisses, leurs souffrances. La trajectoire des jeunes TDI est également sensible aux mêmes facteurs que tous les jeunes et le soutien dont ceux-ci et leurs familles vont pouvoir bénéficier de la part des professionnels du soin va exercer une influence importante.

Cela nécessite donc des connaissances et au-delà un savoir, un savoir-faire mais également un savoir-être.

La problématique du profil de ces enfants amène aussi souvent car nous l'observons dans notre équipe et dans les liens avec nos partenaires à des éprouvés dans l'accompagnement de fatigue, de vide tant les progrès s'inscrivent dans le temps, la répétition et la durée.

Nous essayons donc de faciliter autant que possible le travail de partenariat.

Nous l'observons, cette pluralité d'interaction nécessite une attention particulière à l'étayage à apporter aux professionnels qui sont susceptibles d'intervenir en amont, de manière concomitante ou en aval du SESSAD.

La complexité des nouvelles réponses à déployer en partenariat et le profil des enfants accompagnés peuvent concourir à des risques d'habitation, de fatigue, d'éclatement voire d'isolement ou même, de perte de sens de l'action et d'épuisement du professionnel qu'il est nécessaire de contenir.

Les professionnels du SESSAD bénéficient donc au sein du SESSAD des temps de réflexion clinique, d'analyse de la pratique et de formation et du soutien de l'équipe pluridisciplinaire qui sont des supports toujours nécessaires au service de la pensée et de la qualité de vie au travail.

Concernant l'Analyse de la Pratique Professionnelle (une fois par mois), nous soulignons qu'elle permet de soutenir les professionnels dans la construction d'une relation à la fois empathique et distanciée avec le jeune et sa famille. La charge émotionnelle est souvent forte dans l'accompagnement. Il convient de veiller à ce que l'attachement et l'empathie naturelle, ne se transforment pas en dépendance de part et d'autre et ne compromettent pas l'évolution et l'autonomisation du jeune accompagné. Nous tenons à rappeler toute l'importance de l'extériorité de l'intervenant.

L'ORGANISATION INTERNE

Les modalités d'organisation restent conformes aux modalités d'intervention d'un SESSAD.

Elles reposent sur la dynamique du travail en cours au SESSAD de VILLEURBANNE et l'approche institutionnelle psycho-dynamique qui est la nôtre. Cette approche s'enrichit et se complète par d'autres approches, en réponse aux besoins des jeunes et leur famille.

La psychologue cognitive, présente dans l'équipe depuis 2021, y contribue grandement.

C'est là un des fondements du travail qui répond à la fois à la problématique des jeunes accompagnés en permettant un ajustement au quotidien en réponse à leurs besoins et à ceux de nos partenaires.

Cela contribue aussi à prendre soin des équipes en première ligne, en considérant la spécificité de chacun des membres qui la compose, au vue des enjeux de l'action directe et indirecte du service sur les lieux de vie de chaque jeune.

C'est aussi garantir une cohérence d'ensemble dans une dynamique en DITEP tout en considérant les aspects particuliers de cette part du public spécifique du SESSAD TDI.

La composition de l'équipe du SESSAD favorise des modalités d'accompagnement complémentaires, souples et adaptables prenant appui elle-même sur le projet en Dispositif ITEP.

Là aussi, l'organisation interne est d'ailleurs confondue avec celle du DITEP Villeurbanne-Duchère, tous les professionnels du SESSAD TDI intervenant aussi au sein du DITEP.

L'adjoint de direction a pour mission d'organiser l'accompagnement des jeunes accueillis dans le respect de ses droits, d'inscrire et de développer un partenariat ouvert sur le territoire d'intervention du SESSAD TDI. Pour cela, ils s'appuient sur les référents éducatifs.

Les différents espaces de réunion contribuent à une co-construction des réponses et une autonomie des équipes Ils contribuent à l'amélioration continue de l'accompagnement au quotidien et à l'adaptation des projets.

Les réunions se déroulent de la façon suivante :

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion d'équipe par modalités ou conjointes entre modalités d'accompagnement	Réunions de projet des jeunes et PPA, bilans, réunions de coordination, par modalités d'accompagnement et/ou par thématiques transversales. Réunions cliniques Réunions éducatives	Equipe entière et/ou partielle sous la responsabilité de l'adjoint de direction et/ou de la directrice	Les mardis matin et/ou les jeudis matins
Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointes	Les mardis ou vendredis selon un calendrier établi
Analyse de la pratique	Analyse de situations vécues avec les jeunes accompagnés et leurs familles	Toute l'équipe en dehors des cadres de direction et fonctionnelle Animation : intervenant psychologue clinicien	Une fois par mois, 2h selon un calendrier établi à chaque rentrée scolaire
Réunions de direction DITEP de Villeurbanne – Duchère/SESSAD TDI	Orientations, organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Directrice et Adjoint de direction.	Fréquences établies selon calendrier et types de réunions
Réunions institutionnelles du DITEP de Villeurbanne-Duchère/SESSAD TDI	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matins durant l'année scolaire.
Réunions relatives à la recherche-action	Réunions de COPIL, groupes de travail	Professionnels représentants lors des COPIL, Tous les professionnels du DITEP/SESSAD TDI	Fréquence établie selon calendrier et utilisation des samedis matins
Réunions/groupes de travail associatifs	Projets transversaux, orientations stratégiques	Directeur général / Directeurs de la supervision/Directeurs/cadres de direction des autres structures associatives	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions

LA DEMARCHE QUALITE

Lors du premier trimestre 2024, les PEP 69/ML ont investi pour relancer une démarche qualité des accompagnements qui soit ambitieuse et éthique. Cela s'est concrétisé par le recrutement d'un chargé de mission qualité commun à l'association pour accompagner les établissements et services dans l'animation de leur démarche qualité ainsi que la préparation des évaluations externes selon le référentiel HAS. Aussi, les PEP 69/ML se sont équipés d'un outil de pilotage et gestion des risques « AGEVAL ». En cours de déploiement dans les établissements et services, il doit, entre autre, faciliter la centralisation des données et le pilotage des plans d'actions.

Sur le plan organisationnel, 3 COPIL Qualité ont été organisés afin de structurer la démarche qualité associative et harmoniser les pratiques transverses, et plus particulièrement celles en lien avec les critères impératifs du référentiel HAS (cf: Tableau de bord démarche qualité ci-dessous).

Sur le plan opérationnel, en 2024 une attention particulière a été apportée à l'actualisation des outils de la loi 2002.2 et à la démarche de prévention des risques de maltraitance et violence en institution. Tout en poursuivant l'accompagnement de cette thématique, la question de l'expression et la participation des personnes accompagnées et leurs familles sera au cœur de la démarche qualité PEP 69/ML pour cette année 2025.

Le processus d'accompagnement continu de la qualité repose sur des espaces communs entre le SESSAD TDI et le DITEP Villeurbanne-Duchère. Même si sur l'outil que nous utilisons AGEVAL, les deux structures sont différenciées, nous avons mené un travail d'auto-évaluation en commun.

Ce travail prend appui sur le COPIL suivi de la démarche des fiches actions du projet en dispositif/projet de service TDI. 3 réunions de 3h ont été nécessaire pour effectuer l'auto-évaluation sur la base des critères impératifs définis par l'HAS.

L'état de lieu en cette fin d'année 2024 est le suivant :

OUTIL DE LA LOI 2002.2		Période de validité / Statut		ORGANISATION DE LA DEMARCHE QUALITE		STATUT																	
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)		2023	2027	Déploiement AGEVAL		En cours de déploiement																	
Livret d'accueil de la personne accompagnée		Réalisé.e		Structuration de la base documentaire		En cours de déploiement																	
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)		CVS actif		<table border="1"> <thead> <tr> <th>PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Critères impératifs</td> <td>N-1</td> </tr> <tr> <td>/</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expression et participation de la personne accompagnée</td> <td>2025</td> </tr> <tr> <td>Droits de la personne accompagnée</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Accompagnement à la santé</td> <td>2026</td> </tr> <tr> <td>/</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS	DATE	Critères impératifs	N-1	/		Expression et participation de la personne accompagnée	2025	Droits de la personne accompagnée		Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement		Accompagnement à la santé	2026	/	
PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS	DATE																						
Critères impératifs	N-1																						
/																							
Expression et participation de la personne accompagnée	2025																						
Droits de la personne accompagnée																							
Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement																							
Accompagnement à la santé	2026																						
/																							
Liste des personnes qualifiées renseignée dans le livret d'accueil + règlement de fonctionnement		Réalisé.e																					
Le règlement de fonctionnement		2025	2030																				
Trame contrat de séjour / DIPC		2024																					
Charte des droits et des libertés de la personne accueillies		Réalisé.e																					
THEMATIQUES 2024 / 2025		STATUT		<table border="1"> <thead> <tr> <th>MISE A JOUR ANNUELLE DUERP</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>A faire</td> </tr> </tbody> </table>				MISE A JOUR ANNUELLE DUERP			A faire												
MISE A JOUR ANNUELLE DUERP																							
	A faire																						
Gestion des événements indésirables		En cours de déploiement																					
Gestion des plaintes et réclamations		En cours de déploiement																					
Plan de gestion de crise et continuité d'activité		Réalisé.e																					
Sécurisation du circuit du médicament -Application procédure PEP 69/ML		En cours de déploiement																					
Plan de prévention maltraitances et violences		Réalisé.e																					

Sur cette base, nous avons effectué un bilan des actions de sensibilisation déjà effectuées ou en cours et définies celles à envisager en 2025.

2024	2025
Sensibilisation aux droits et libertés des personnes accompagnées : du contrat séjour/DIPEC au PPA	Sensibilisation aux droits et libertés des personnes accompagnées : la charte des droits et liberté, RBPP
Gestion du risque médicamenteux : évaluation des pratiques, diagnostic et définitions des actions correctives	Gestion du risque médicamenteux : mises en œuvre actions correctives et actions formatives auprès des professionnels
	Gestion des événements indésirables
Repérages et gestion des situations de maltraitance	

(détections des faits de maltraitance et de violence) : travail par modalités sur la base du support ARS sur un partie du site de Villeurbanne	
Cartographie des risques en COPIL	Cartographie des risques
Gestion des risques : élaboration du plan bleu	Gestion des risques : finalisation et validation du plan bleu

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Aucun évènement indésirable grave (EVI) et/ou significatif n'a fait l'objet d'un signalement à l'ARS en 2024. L'harmonisation des déclarations d'EVI a fait l'objet d'un travail entre les différents établissements de l'association et le référent qualité en 2024.

La procédure et au-delà la définition d'un EVI et son traitement doivent faire l'objet d'un travail d'élaboration et d'appropriation en 2025.

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

Les actions du CPOM 2024-2028 concernant le DITEP de Villeurbanne-Duchère prennent appui sur des fiches actions.

Elles reposent sur l'investissement et l'engagement des équipes portées elles-mêmes par un projet soutenu par des cadres de direction présents au quotidien.

Elles prennent appui sur un partenariat incarné, reconnu et porté par les cadres de direction, la directrice en particulier.

ACTION 1 : PREVENIR LA CHRONICISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

En 2024, en prenant appui sur la formation Champ Social sur le processus d'accompagnement de la signature du contrat de séjour au PPA, la réunion de rentrée a favorisé :

- Une restitution des éléments de la formation et dans ce cadre un rappel des deux outils de la loi 2002-2 que sont le contrat de séjour et le PPA, une présentation de la démarche SERAPHIN PH et de la grille d'évaluation des besoins ;
- De présenter les nouveaux outils de contrat de séjour et PPA aux professionnels pour une mise en application immédiate ;
- Un échange entre les professionnels sur l'évaluation des besoins et les outils utilisés par chacun.

Ce travail a permis de rappeler à chacun, l'obligation systématique de recueillir les attentes de chaque jeune et sa famille voire même des partenaires.

Il a contribué à des échanges sur la notion de besoins et sur les outils propres à chaque fonction.

ACTION 2 : DEVELOPPER LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE

Malgré la spécificité du parcours scolaire des jeunes accompagnés au SESSAD et des adaptations dont ils bénéficient, l'appui à l'environnement reste à renforcer.

La scolarisation des élèves en situation de handicap contraint les systèmes éducatifs à répondre à l'ensemble des besoins éducatifs d'un élève, quels qu'ils soient.

La mise en œuvre de l'école inclusive dans les classes reste difficile dévoilant l'équilibre fragile entre l'intérêt collectif du groupe classe et les intérêts parfois divergents d'élèves toujours singuliers. Cela entraîne une coopération et une coordination indispensable des acteurs entre eux, chacun ayant des représentations et un regard particulier sur l'enfant et ses besoins.

Ce travail est accru lorsqu'au trouble du développement intellectuel s'ajoute des troubles du comportement.

Ce travail direct et indirect et quel que soit le type de déficience de l'enfant/adolescent et de scolarité ordinaire ou spécialisé mobilise les professionnels du SESSAD, l'éducateur spécialisé en première ligne.

Les modalités de scolarisation spécialisée de type ULIS apportent certes une compensation aux besoins des élèves à profil et contribuent à leur maintien dans le cadre de l'école ordinaire. Cependant, dans ce cadre, la confrontation pour ces derniers à leurs pairs, à la différence, les exigences d'autonomie et de rythme nécessitent un regard extérieur à la croisée de celui de l'institution scolaire et de celui de l'environnement familial et social que le SESSAD est à même d'offrir.

Cet appui aurait besoin d'être renforcé dans certaines situations par une présence éducative moins discontinue que le seul rythme d'une séance par semaine.

Le partenariat avec le DITEP par le biais du groupe MAJE a permis d'accompagner 3 jeunes en risque de rupture dans leur parcours inclusif de scolarisation. Ce partenariat n'est pas nouveau et chaque année, à la marge, 2 ou 3 jeunes présentant un TDI avec des troubles associés (troubles du comportement) en bénéficient.

L'expression des troubles chez certains enfants TDI nécessite en effet, un accompagnement renforcé et des espaces « soupape » en dehors du cadre de la scolarité pour mieux soutenir et maintenir leur parcours inclusif dans le droit commun. À terme, il semble important de différencier les espaces d'accueil entre les jeunes du SESSAD TDI et ceux accompagnés en DITEP, tout en continuant à pouvoir combiner un accueil de jour séquentiel comme le groupe MAJE et un accompagnement ambulatoire.

A cet appui, nous notons des besoins en termes d'accompagnement auxquels nous ne sommes pas en mesure de répondre aujourd'hui. La prise en charge des dysfonctionnements cognitifs de certains enfants/adolescents accompagnés (difficultés de raisonnement, dans la résolution de problèmes, de planification, de mémorisation et d'abstraction) trouve ses limites au sein de l'équipe faute de possibilités dans l'emploi du temps de l'orthophoniste et de la psychomotricienne à temps partiel mais aussi faute de compétences sur certains aspects.

ACTION 3 : ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

L'adaptation de l'offre d'accompagnement aux besoins du territoire requiert une analyse des demandes. Le projet d'extension non importante de place du SESSAD avait permis de pointer les besoins en attente. La classification des situations de jeunes sur notre liste d'attente antérieure à 2024 entre ceux relevant du DITEP, d'un SESSAD généraliste et/ou du SESSAD TDI est en cours. Cela a été et est toujours un travail important pour la secrétaire et l'assistante sociale. C'est là un enjeu au vue du nombre de jeunes en attente d'une place au SESSAD TDI.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une situation d'attente de 3 ans avant une entrée au sein de notre service.

Par ailleurs, l'adaptation de l'offre de service repose aussi sur une connaissance accrue des partenaires avec lesquels nous travaillons certes mais ceux aussi avec lesquels nous allons être susceptible de travailler de par le vieillissement de la population au sein du service.

Le travail de cartographie des acteurs est en cours dans le cadre de l'écriture du projet de service. La sollicitation de ces derniers permettra aussi de mieux évaluer les besoins du territoire.

Dans ce cadre, afin de prendre connaissance de la transformation des IME en dispositif et du public accompagné dans ce cadre, nous nous sommes rapprochés de la direction de l'IME Seguin-Bourgade de l'association ITINOVA. Cet établissement se trouve à quelques mètres du SESSAD TDI.

Nous avons aussi sollicité nos collègues de l'IME de l'association et le PCPE Trait d'Union de l'IRSAM afin de nous accompagner dans l'appréhension de troubles du spectre de l'autisme parfois associé à la déficience intellectuelle.

Des rencontres sont prévues en 2025 avec ces différents acteurs.

ACTION 4 : RENFORCER LES INSTANCES DE PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

L'année 2024 marque la forte mobilisation de tous les professionnels du DITEP afin de constituer un CVS commun DITEP et SESSAD TDI de Villeurbanne. Ce CVS unique marque une identité, reposant sur le travail de mise en commun engagé depuis septembre 2019 et prenant appui sur les projets et désormais les agréments.

Cette mobilisation s'est traduite par un travail pédagogique auprès des jeunes sur le sens et l'intérêt d'une telle instance.

Ainsi 8 jeunes siègent au CVS et 6 familles.

Nous avons veillé à la représentativité de chaque entité. Aussi 1 famille, 1 jeune et 1 professionnel représentent le SESSAD TDI dans cet espace.

Une première réunion est prévue en janvier 2025.

ACTION 5 : AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT PAR DES INTERVENTIONS RESSOURCES

Les parents disent apprécier le soutien et le rôle du SESSAD.

Ce dernier est souvent décrit par certains parents comme un facilitateur de lien entre les différents acteurs qui sont mobilisés autour de l'enfant et de sa famille. Dans son action, le SESSAD est un appui et amène les partenaires à se mobiliser autrement autour de l'enfant. L'inclusion scolaire et sociale des enfants que nous accompagnons suppose un travail de proximité auprès de toutes les structures de droit commun susceptibles d'accueillir ces enfants qui préalablement ont été bien souvent, en souffrance dans ces mêmes structures.

Nous avons observé que l'action à la fois directe auprès de l'enfant et de son environnement a permis pour certains un apaisement des situations et la co-construction d'un projet d'accompagnement s'appuyant également sur la reconnaissance des ressources et compétences des familles.

Le SESSAD facilite le cheminement de certaines familles dans la compréhension des troubles de leurs enfants et de leurs besoins. L'ensemble des parents témoignent de « la lourdeur » et de leur « épuisement » parfois à maintenir un système cohérent et être en lien entre les différents interlocuteurs aux cultures et métiers différents qui interviennent auprès de leur enfant. Certains sont reconnaissants de la place du SESSAD quand il agit comme un 1/3 médiateur auprès d'eux et entre les différents interlocuteurs. La place à part du SESSAD dans la constellation des liens entre les divers protagonistes permet de trianguler et de tisser des liens entre tous. Cette fonction est reconnue également par certains professionnels qui exercent en libéral, notamment les orthophonistes mais également les enseignants de certains établissements scolaires. Les échanges avec ces professionnels leur ont permis de façon concrète d'appréhender l'enfant différemment en facilitant leur compréhension des singularités de ces enfants.

Pour certaines familles, le SESSAD est également un facilitateur dans l'accomplissement de démarches administratives et dans la mise en lien avec les professionnels libéraux et autres ESMS. Il est également un soutien pour des parents qui n'ont pas toutes les clefs de compréhension du secteur médico-social. Cette fonction de « traduction » du système permet aux parents de faire des choix éclairés concernant l'accompagnement de leurs enfants.

Ce temps de coordination est essentiel pour développer une enveloppe partenariale de qualité autour de la situation de l'enfant et avec ses parents. Cela demande une attention particulière sur la façon dont on exerce cette fonction de coordination. Il ne s'agit pas de se substituer aux parents, mais d'être présent en appui. Il ne s'agit pas non plus d'être partout mais là où la médiation est nécessaire et d'amener certains partenaires à se mobiliser autrement autour de l'enfant.

Par ailleurs, nous pouvons noter les interventions de quelques professionnels du DITEP au sein des organismes de formation que sont l'ARFRIPS à Lyon (en formation d'ES) et à l'INSPE Académie de Lyon.

ACTION 6 : RENFORCER LA SECURITE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES TOUT EN AMELIORANT LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Cette année, nous avons engagé un vaste chantier de remise à jour des outils de la loi 2002-2 et du plan bleu. Nous avons aussi finalisé le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sur le logiciel prévu par l'association à cet effet.

La sécurité des jeunes que nous accompagnons et leur famille repose sur une politique de prévention et de gestions des risques visant à améliorer les pratiques professionnelles. Cette politique s'appuie sur les

orientations associatives en terme de modification de la gouvernance en septembre 2024 et sur différents accords d'entreprise de l'association signés en 2024, dont un accord Qualité de Vie au Travail.

La sécurité des jeunes que nous accompagnons et leur famille repose aussi sur une volonté managériale de favoriser la co-construction d'un sens commun pour tous, la coopération accrue de tous les acteurs (à la place qui est la sienne dans la dynamique institutionnelle), la mutualisation, l'autonomie et le partage de l'information. C'est cet ensemble qui concourt à un sentiment de confiance et de sécurité propice à un climat social au sein du SESSAD TDI/DITEP, au bénéfice de tous, dont les effets sont évaluables par l'investissement des professionnels et la qualité des réponses apportés aux personnes accompagnées. La démarche de recherche-action y contribue pleinement, nous l'avons dit.

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS

Les locaux du SESSAD TDI et du DITEP sont communs.

Aussi, toutes les vérifications nécessaires à la sécurité des locaux sont assurées.

La vacance du poste d'agent de maintenance depuis septembre 2022, faute encore de candidature, renforcent nos difficultés, contraignant à un recours à des entreprises lorsque cela est possible et tous les cadres de direction à assurer des tâches en dehors de leurs missions (amener un véhicule au garage, au contrôle technique, suivre l'entretien des véhicules, réparer des poignées de portes, ...). C'est là pour eux une tension supplémentaire au quotidien.

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME

Le nombre d'ETP budgétisé pour le SESSAD TDI est de 4,70 ETP. Tous ces professionnels interviennent par ailleurs au sein du DITEP, à l'exception de la psychologue cognitive à 0,30 ETP. Le nombre d'ETP est au sein du DITEP de 29,75.

Cela représente 50 professionnels au total. L'organigramme est présenté en annexe.

Le directeur de la supervision et les fonctions supports du siège sont affectés sur le budget de l'établissement ainsi que sur les budgets du siège et /ou d'autres établissements de l'association.

Concernant, l'organisation des ressources humaines, le Document Unique des Risques Professionnels a fait l'objet d'un travail au sein de l'association et au sein de chacune des modalités en 2022 de Villeurbanne et la Duchère. Ce travail s'est poursuivi en 2024 et doit se finaliser en 2025.

MOBILITES, RECRUTEMENTS

	Des départs ou absences	Des arrivées
AU SEIN DU SESSAD TDI	Départ d'un agent de service en avril 2024 Absence d'un éducateur spécialisé en accident de travail Congé maternité et parental de l'orthophoniste et de la psychomotricienne	Arrivée d'un nouvel agent de service en mai 2024 Remplacement en CDD d'un éducateur spécialisé, d'une orthophoniste et d'une psychomotricienne

L'engagement des professionnels est à souligner dans l'accueil des nouveaux collègues qu'ils soient en CDI ou en CDD comme des stagiaires. En 2024, nous avons accueilli une stagiaire en psychomotricité et en psychologie.

AJUSTEMENTS DE POSTES

L'année 2024 a été marquée différents arrêts de travail pour maladie.

Comme la moyenne nationale, l'augmentation du nombre d'arrêts de travail de courte durée soit n'excédant pas 5 jours est significative. Cela représente 70 jours en 2024.

Il convient de noter s'ajoute trois arrêts longs significatifs :

- Celui d'un éducateur spécialisé du SESSAD TDI/DITEP consécutif à un accident de travail de la circulation survenu fin 2023 (174 jours d'absence cumulés en 2024) ;
- Celui de la psychomotricienne qui dans un contexte de grossesse puis de congé parental a été absente plusieurs mois consécutifs (194 jours cumulés en 2024) ;
- Celui de l'orthophoniste de l'ambulatoire et du SESSAD DI de Villeurbanne dans un contexte de grossesse et de congé parental (187 jours cumulés en 2024).

Ces 3 professionnels ont été remplacés durant leurs absences.

Nous pouvons aussi noter deux octrois de temps partiels thérapeutiques dont l'un dans la continuité de l'accident de travail de l'éducateur spécialisé et l'autre au titre de la RQTH d'un des salariés. Celui-ci est à 0,80 ETP et est complété à 0,20 ETP par l'éducatrice spécialisée du PCPE du DITEP.

Les répartitions des temps de travail de personnel dans l'organigramme seront à affiner en 2025.

ACTIONS DE FORMATION

La formation des professionnels est un levier important dans l'évolution de nos pratiques. En effet, construire des projets soutenus par des apports théoriques ancrés dans une pensée institutionnelle commune et en perspective, c'est valoriser les savoir-faire des professionnels du DITEP et éviter l'épuisement de ces derniers. C'est ainsi maintenir une veille managériale afin de prévenir les risques psycho-sociaux des équipes, favorisant ainsi la bientraitance du public accueilli.

Les objectifs des orientations du plan de développement des compétences relèvent de la stratégie de l'association, qui s'est dotée d'un référentiel commun sur la période 2022-2024.

Les axes prioritaires de celui-ci sont les suivants :

- Développer les compétences de travail en partenariat en interne et en externe ;
- Développer les compétences d'accompagnement au service des bénéficiaires ;
- Développer les compétences professionnelles ;
- Développer la formation sur l'utilisation des outils numériques des professionnels, des usagers ;
- Développer les compétences sur l'évolution des organisations, du management et de la communication.

Des formations ont été organisées communément entre les 3 DITEP et le SESSAD TDI et ce afin de répondre aux exigences du cadre réglementaire. Une formation habilitation électrique a été réalisée en 2024 au sein du DITEP/SESSAD DI. Elle a mobilisé 10 professionnels du DITEP Villeurbanne-Duchère/SESSAD TDI.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet associatif visant à favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, le plan de formation au niveau associatif a permis la participation :

- Des cadres de direction à la formation « Jouer mon rôle de manager dans une organisation favorisant l'autodétermination des personnes en situation de handicap » ;
- De 4 professionnels du DITEP/SESSAD TDI à l'une des sessions sur le développement de l'autodétermination des personnes accompagnées.

Dans la gestion du quotidien, l'auto-formation est favorisée par l'accès à la lecture d'articles, à des vidéos comme cela a été le cas en 2024 ainsi que par la participation des professionnels du SESSAD TDI à la recherche-action du DITEP.

Le DITEP/SESSAD TDI reste aussi abonné à la bibliothèque numérique de Champ Social et aux Cahiers de l'Actif.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025

POUSUIVRE L'ACTION A 3 NIVEAUX

Nous définissons 4 niveaux prioritaires en 2025.

NIVEAU 1 : SOUTENIR L'IMPLIQUATION DES JEUNES ACCOMPAGNES ET LEURS FAMILLES EN FAVORISANT LEUR IMPLIQUATION AU SEIN DU DITEP

L'année 2025 marque la mise en œuvre des premières réunions du CVS. Deux jeunes et une famille représentent le SESSAD. La spécificité de l'histoire et l'agrément récent de ce SESSAD sont à considérer dans cet espace.

C'est là une dynamique qu'il conviendra, avec la réécriture du projet de service et dans ce cadre la participation des personnes accompagnées, à tout niveau de soutenir et de favoriser.

NIVEAU 2 : DE LA REASSURANCE ET A LA GUIDANCE PARENTAL...DES ESPACES A REDEFINIR

Les premiers éléments d'analyse de réponses aux questionnaires et aux échanges avec les professionnels dans le cadre du processus d'écriture du projet de service laissent apparaître une demande forte des parents d'être réassurés et accompagner dans les choix pour leur enfant.

La spécificité des troubles associés aux troubles du développement intellectuel même léger comme ceux du langage et de la communication, du développement, de la coordination, des difficultés graphiques et de motricité fine a souvent fait l'objet d'un diagnostic établi en amont de leur admission.

Ces diagnostics donnent lieu à des soins prodigués souvent depuis le plus jeune âge de l'enfant en milieu hospitalier dont le CMP, en libéral voir en CAMSP.

Il n'est donc pas rare de constater des enfants/adolescents bénéficiant de soins et de rééducations depuis plusieurs années même si les parents notent l'insuffisance ou l'indisponibilité dans certains services pour l'accompagnement de l'enfant.

Ces interventions accroissent l'action du SESSAD dans la coordination des soins et dans l'accompagnement vers ces derniers lorsqu'ils sont insuffisants.

L'ensemble des parents témoignent de « la lourdeur » et de leur « épuisement » parfois à maintenir un système cohérent et être en lien entre les différents interlocuteurs aux cultures et métiers différents qui interviennent auprès de leur enfant. Certains sont reconnaissants de la place du SESSAD quand il est à même de prendre le relais de certains soins, quand il agit comme un tiers médiateur auprès d'eux et entre les différents interlocuteurs. La place à part du SESSAD dans la constellation des liens entre les divers protagonistes permet de trianguler et de tisser des liens entre tous. Cette fonction est reconnue également par certains professionnels qui exercent en libéral, notamment les orthophonistes mais également les médecins, psychologues des CMP. Les échanges avec ces professionnels leur ont permis de façon concrète d'appréhender l'enfant différemment en facilitant leur compréhension des singularités de ces enfants.

Pour certaines familles, le SESSAD est un facilitateur dans l'accomplissement de démarches administratives et dans la mise en lien avec les professionnels libéraux et autres ESMS. Il est également un soutien pour des

parents qui n'ont pas toutes les clefs de compréhension du secteur médico-social. Cette fonction de « traduction » du système permet aux parents de faire des choix éclairés concernant l'accompagnement de leurs enfants lorsque les questions d'adaptations scolaires, d'orientations ou de réorientations se posent.

Ce temps de coordination est essentiel pour développer une enveloppe partenariale de qualité autour de la situation de l'enfant et avec ses parents. Cela demande une attention particulière sur la façon dont on exerce cette fonction de coordination. Il ne s'agit pas de se substituer aux parents, mais d'être présent en appui. Il ne s'agit pas non plus d'être partout mais là où la médiation est nécessaire et d'amener certains partenaires à se mobiliser autrement autour de l'enfant.

NIVEAU 3 : DEVELOPPER LE PARTENARIAT ET LA FORMATION DES PROFESSIONNELS SUR DE NOUVEAUX OUTILS

Dans les prochaines années, le SESSAD TDI devra construire des partenariats stratégiques avec les Instituts Médico-Éducatifs (IME) pour répondre aux besoins des jeunes présentant une déficience intellectuelle moyenne, pour lesquels la scolarité traditionnelle reste complexe malgré le soutien du SESSAD. Il sera essentiel de développer une collaboration étroite qui permettrait de proposer un accueil à la journée du côté des IME, offrant ainsi un environnement structuré et adapté aux besoins spécifiques de ces jeunes. Parallèlement, le SESSAD pourra continuer à assurer un accompagnement ambulatoire, en intervenant directement dans les milieux de vie des enfants, que ce soit à domicile ou dans les établissements scolaires. Cette complémentarité entre les deux structures permettrait de créer un réseau de soutien cohérent, modulable capable de s'adapter aux évolutions des besoins des jeunes et de leurs familles.

Avec l'avancée en âge des jeunes actuellement accompagnés par le SESSAD TDI, il devient crucial de développer des partenariats visant à proposer des solutions adaptées, notamment en matière de formation professionnelle et d'insertion dans le milieu professionnel protégé. Pour les jeunes adultes en devenir, il est essentiel de développer des passerelles vers des structures comme les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), qui offrent un cadre protégé pour l'insertion professionnelle. Ces structures permettent aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement adapté tout en développant des compétences professionnelles. Le SESSAD TDI devra donc renforcer ses liens avec ces établissements pour assurer une continuité dans le parcours des jeunes, de l'accompagnement scolaire à l'insertion professionnelle.

En parallèle, des collaborations avec des organismes de formation professionnelle seront nécessaires pour proposer des parcours de formation adaptés aux capacités et aux aspirations des jeunes. Ces formations devront être pensées en étroite collaboration avec les familles et les professionnels de santé, afin de garantir une cohérence dans l'accompagnement global des jeunes.

Enfin, le SESSAD TDI devra également s'engager dans des partenariats avec des entreprises du milieu ordinaire, sensibilisées à l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ces collaborations permettront de créer des opportunités de stages, d'alternance ou d'emploi, favorisant ainsi l'intégration des jeunes dans le monde du travail.

Nos premiers temps de travail en équipe autour du projet de service laisse apparaître la nécessité d'adapter nos outils d'évaluation à ce public. Aussi, les échelles de comportement adaptatif de type « Vineland » permettraient :

- Une évaluation multidimensionnelle des aptitudes et des dysfonctionnements dans la vie quotidienne des jeunes que nous accompagnons, en suivant une progression développementale de leurs acquisitions ;
- D'étayer le diagnostic de déficience intellectuelle et de troubles du développement.

C'est là un investissement en termes d'outils et de formation à envisager en 2025.

NIVEAU 4 : METTRE EN ŒUVRE L'ÉVALUATION EXTERNE

L'année 2025 marque la mise en œuvre de l'évaluation externe par le cabinet ID-DE Consultants qui se déroulera en juin 2025.

C'est là une étape importante et mobilisatrice de tous les professionnels, prenant appui sur le COPIL mise en œuvre du projet en dispositif/démarche continue de la qualité.

Comme nous l'avons dit après l'auto-évaluation fin 2024, au cours de l'année 2025, nous avons établi une feuille route visant à :

- Renforcer la connaissance des professionnels sur les droits et libertés des personnes accompagnées ;
- Sensibiliser à la gestion des risques de maltraitance et de violence ;
- Formaliser le circuit du médicament et la procédure des évènements indésirables.

Ce travail institutionnel s'accompagnera d'un un travail de collecte d'informations et d'éléments de preuves. Il mobilise et mobilisera fortement les cadres de direction et la secrétaire de direction. L'appui du chargé qualité de l'association est essentiel.

CONCLUSION

L'année 2024 marque un tournant dans l'histoire du SESSAD de Villeurbanne.

L'octroi d'un FINESS unique d'établissement et la modification de l'arrêté de fonctionnement contribuent à valoriser notre activité et à formaliser la transformation de notre offre d'accompagnement autour des besoins spécifiques d'un public.

Cela donne au SESSAD TDI une identité sur laquelle il nous faut encore continuer à communiquer sur notre territoire.

Cette identité nouvelle et la mise en œuvre du processus d'écriture du projet de service nous pousse à une définition des besoins de ce public, nous amenant à réinterroger nos pratiques et les orientations de service. Au-delà, l'évolution des demandes d'accompagnement nous amène aussi à réinterroger nos outils d'intervention.

Ce travail à poursuivre en 2025 nous permet d'entrevoir des freins et des atouts sur lesquels prendre appui. L'un des premiers freins qui tendra à diminuer réside dans le choix que nous avons dû faire en janvier 2024 pour spécifier l'agrément des jeunes accompagnés par le SESSAD de Villeurbanne jusque-là. Il en ressort une grande hétérogénéité des situations au sein du SESSAD TDI avec des jeunes ne présentant pas de déficience intellectuelle mais plutôt un trouble du spectre de l'autisme.

Mieux spécifier, dès l'admission, notre public en lien avec notre agrément est un enjeu pour 2025.

L'un des atouts repose lui sur la mobilisation possible, à la marge et à l'étude de chaque situation, de certaines modalités d'accompagnement du DITEP. La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents et leurs familles accompagnés nous amène sans cesse à rechercher un juste équilibre entre mutualisation et différenciation des réponses que nous apportons. C'est là un cadre à définir et au-delà de ce recours facilité d'autres partenariats propres au public TDI à développer.

L'expression des troubles chez certains enfants TDI nécessite un accompagnement de type SESSAD renforcé. Il semble important, à terme, de différencier les espaces d'accueil entre les jeunes du SESSAD TDI et ceux accompagnés en DITEP, tout en continuant à pouvoir combiner pour ceux du SESSAD TDI un accueil à la journée pour leur offrir un espace soupape lorsqu'ils sont en grande souffrance dans le cadre de leur scolarité à plein temps dans le droit commun et un accompagnement ambulatoire.

Enfin, il convient de saluer et de saluer le travail de tous les professionnels, dont la stabilité favorise l'accompagnement au quotidien des jeunes et leur famille et de ces différents mouvements.

LISTE DES REDACTEURS

Les rédacteurs de ce rapport d'activité récoltent, compilent et mettent en forme l'activité et les écrits spécifiques des professionnels, tous sollicités à transmettre des éléments de leur activité de l'année écoulée. Nous faisons le choix d'une année sur l'autre de faire figurer les témoignages tour à tour des professionnels du DITEP.

NOMS DES PROFESSIONNELS REDACTEURS

Carole COLLIER-BORDET, directrice

Raphael DAVID, adjoint de direction

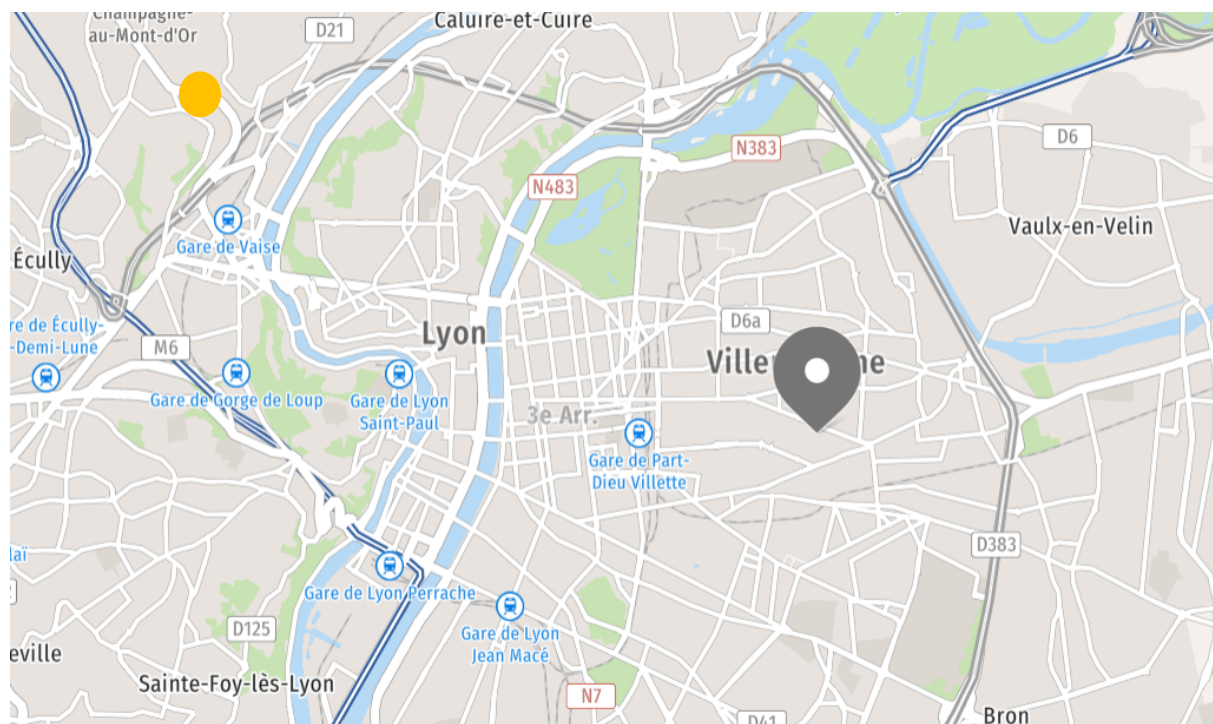
Audrey TWORZYDLO, secrétaire de direction

A ceux-ci s'ajoutent tous les professionnels du SESSAD TDI, soucieux chaque année de transmettre leurs données et les faits marquants dans leur activité. Un grand merci à eux !

Il convient de souligner aussi le travail d'Anne-Sylvie THIRARD, secrétaire d'accueil, qui contribue de sa place à « capitaliser » durant l'année les données contribuant à ce rapport d'activité.

ANNEXES

CARTOGRAPHIE DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE



SESSAD de La Duchère à Lyon 9

DITEP site de Villeurbanne